



TE APOORAA RAHI
O TE FENUA MAOHĪ

TE FARE O TE NUNAA



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2012



www.assemblee.pf



LE MOT DU PRÉSIDENT

TE APOORAA RAHI O TE FENUA MAOHI
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012



Nous, représentants à l'assemblée, avons la responsabilité de voter la loi, mais nous avons aussi la responsabilité de contrôler l'exécutif et d'assurer le suivi et le contrôle de l'application des textes que nous votons.

Le jeudi 20 septembre 2012, lors de l'ouverture de la session budgétaire, il m'a semblé nécessaire de rappeler la mission fondamentale du représentant à l'assemblée et le pouvoir dont dispose cet élu. En effet, en qualité de représentants à l'assemblée, nous avons la responsabilité de contrôler l'action du gouvernement et l'application qui est faite des délibérations et lois du pays que nous votons.

En 2012, l'assemblée de la Polynésie française a adopté 103 textes, soit 33 lois du pays, 62 délibérations et 8 avis. Les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont posé 29 questions aux ministres et ont créé une commission d'enquête, chargée d'effectuer une analyse globale de la scolarité « hors du noyau familial » des élèves de la 6^e au BTS, qu'ils soient hébergés en internat, en foyer d'hébergement ou encore chez l'habitant.

La commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) participe également par ses travaux à la mission de contrôle par l'assemblée. Cette commission a examiné 362 textes, pour un montant global de 11 890 201 437 F CFP. Au-delà de l'activité d'examen des projets ou propositions de texte, les commissions législatives ont tenu une dizaine de réunions d'information, en sus des 125 textes qui ont été examinés en 2012 par l'ensemble des commissions législatives de l'assemblée.

Durant l'année 2012, dans un souci d'efficacité et de responsabilité, j'ai souhaité optimiser l'utilisation des fonds publics alloués annuellement à cette institution.

En qualité d'ordonnateur du budget de l'assemblée, je suis parvenu à réaliser une diminution des frais de téléphone, des dépenses d'électricité, de consommation d'eau et la suppression de la prise en charge des repas des représentants les jours des séances. Je salue l'effort de tous les représentants qui ont contribué à la poursuite d'économies budgétaires en

2012, avec le soutien des membres du bureau de l'assemblée et celui du personnel administratif.

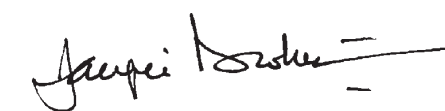
Enfin, grâce aux travaux de rénovation du site internet qui ont été effectués au début de l'année 2012, au réaménagement de l'hémicycle, qui s'est vu doté d'un nouveau système de captation audiovisuel des débats, j'ai souhaité améliorer l'image du travail parlementaire de l'assemblée.

Je conclus sur l'année 2012, en précisant qu'elle aura été fortement marquée par les partenariats engagés entre l'assemblée et d'autres administrations tant au niveau local que national. Avec l'Université de la Polynésie française, l'assemblée a conclu un partenariat pour accueillir en stage des étudiants et organiser des conférences - débats.

L'assemblée de la Polynésie française et l'Assemblée nationale ont également décidé de partager leurs expériences afin de faciliter le travail législatif de l'institution polynésienne.

Cette année est également exceptionnelle en ce qu'elle a vu naître le projet de constitution d'un groupe de parlementaires polynésiens qui aboutira à la signature d'une charte constitutive entre les présidents des parlements des Îles Cook, de Niue, de Polynésie française, de Rapa Nui, de Samoa, des Samoa américaines, de Tonga, de Tuvalu et de Wallis-et-Futuna.

Te aroha ïa rahi !
I ora na !


Jacqui DROLLET

Les temps forts de l'année 2012 6

La prise en compte des conséquences environnementales des essais nucléaires français en Polynésie	6
La création d'une commission des métiers et des compétences de l'Administration polynésienne	6
Des mesures en faveur du développement de l'activité de croisière	7
Un allègement de la procédure pour les aides financières du Pays en faveur des personnes morales	7
Des modifications du règlement intérieur de l'assemblée	8
La revalorisation de la profession de « boulanger »	8
Un élargissement de la prise en charge du fret par le Pays	8
La création d'une commission de conciliation en matière de consommation	9
L'instauration du « time share » touristique	9
Les outils pour l'élaboration du schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE)	9
Une commission d'enquête relative à la scolarité hors noyau familial	10
L'adoption des textes d'application pour le traitement du surendettement	10
Les mesures d'urgence en faveur du régime de retraite des salariés	11
Le soutien du pays à l'organisation de la coupe du monde de Beach soccer en septembre 2013 à Tahiti	11
Un dispositif d'apprentissage plus attractif	12
Une gestion spécifique pour l'holothurie, la langouste et le bénitier	12
La reconduction de l'aide du pays pour la sortie de l'indivision successorale	12
La priorisation des énergies renouvelables comme source d'énergie électrique pour la Polynésie française	13
Le harcèlement dans les relations de travail	13

L'assemblée de la Polynésie française 14

Le rôle de l'assemblée	14
Les 57 représentants au 1 ^{er} janvier 2012	16
Les mouvements	17
La répartition par groupe politique	17
La répartition des sièges dans l'hémicycle au 31 décembre 2012	18
Le président de l'assemblée de la Polynésie française	20
Le bureau	20
L'assemblée en chiffres	20
La conférence des présidents	21

Le travail délibératif 22

Les sessions ordinaires	23
Les réunions de l'assemblée en session extraordinaire	23
Les séances de la commission permanente durant l'intersession	23
La composition de la commission permanente	23
Le bilan statistique	24
Les travaux des commissions législatives	25

La mission de contrôle 28

La séance des questions orales	28
Les commissions d'enquête	29
La commission de contrôle budgétaire et financier	30
Les commissions extérieures	31

La diplomatie parlementaire 32

Les visites de courtoisie	32
Les missions du président de l'assemblée à Paris	33
Le partenariat avec l'Assemblée nationale	34
La coopération régionale	34

Le patrimoine 35

Les rénovations du site Tarahoï	35
La réhabilitation et la valorisation des jardins de l'assemblée	36
La préservation du patrimoine documentaire	37

L'assemblée et les citoyens 38

Les visites de l'assemblée	39
Les événements organisés à l'assemblée	40
L'assemblée des représentants juniors	42
Le tournoi des jeunes citoyens	43
La nouvelle rubrique éducative du site internet de l'assemblée	43
La promotion des langues polynésiennes	43
La promotion des stages	43
La charte graphique de l'assemblée	43
La refonte des sites internet et intranet de l'assemblée	43
Les nouveaux outils de communication	43
La modernisation du système de captation des débats	43

Les activités administratives 44

Les concours	44
L'exécution budgétaire	44
La virtualisation des serveurs informatiques	46
La sécurité au travail	47
L'assemblée et le développement durable	48

Les informations pratiques 50

Le site internet et les publications téléchargeables	50
--	----

Les annexes 51

Les références des lois du pays adoptées en 2012	51
Les références des délibérations adoptées en 2012	53
Les références des avis adoptés en 2012	58

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2012

JANVIER 2012

LA PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN POLYNÉSIE

L'Assemblée de la Polynésie française a donné un avis favorable à la proposition de loi relative au suivi des conséquences environnementales des essais nucléaires français en Polynésie française, déposée le 10 novembre 2010 par le sénateur Richard TUHEI'AVA et plusieurs de ses collègues.

Ce texte prévoit notamment la rétrocession des atolls de Moruroa et de Fangataufa au domaine public de la Polynésie française ainsi que la poursuite par l'État de la réhabilitation environnementale et de la surveillance radiologique et géomécanique des deux atolls.

Il vise à répondre aux préoccupations des populations des archipels de Polynésie au regard des conséquences environnementales des essais nucléaires réalisés sur les sites du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) des atolls de Moruroa et de Fangataufa à partir du 2 juillet 1966, date du premier tir à Moruroa, jusqu'à ce jour.

Adoptée par le Sénat le 18 janvier 2012, cette proposition de loi est en attente d'examen par l'Assemblée nationale.

FÉVRIER 2012

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE L'ADMINISTRATION POLYNÉSIEENNE

Dans le cadre de la politique de modernisation des ressources humaines de son administration, le Pays souhaite se doter d'un référentiel des métiers et d'un référentiel des formations qui favoriseront l'élaboration et la mise en place d'un plan de formation général de l'Administration dès l'année 2014, permettant ainsi d'optimiser les compétences des agents et de rendre l'action du service public plus efficace.

Afin que ces référentiels soient des outils pratiques reflétant au mieux la réalité, il est important qu'ils soient issus d'un consensus non seulement avec les agents qui exercent le métier considéré, mais également avec les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires. Pour ce faire, a donc été créée une commission des métiers et des compétences, présidée par le ministre en charge de la fonction publique et composée paritairément de représentants de l'Administration et de

représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires de la fonction publique de la Polynésie française.

Cette commission doit être consultée sur toute question relative aux référentiels, notamment sur la délimitation des familles et des domaines professionnels, la structure et le contenu des fiches métiers, ainsi que le contenu des itinéraires de formation.

MARS 2012

DES MESURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE CROISIÈRE

L'Assemblée a transposé aux navires assurant une desserte interinsulaire mixte de transport de passagers et de marchandises les exonérations fiscales applicables aux navires de croisière, pour ce qui concerne l'activité de croisière.

Par ailleurs, elle a amélioré la réglementation applicable aux navires de croisière en prévoyant un allègement des formalités de manière à faciliter l'avitaillement des paquebots de croisière en Polynésie française. Ainsi, les marchandises en provenance de l'étranger, autres que les produits pétroliers et celles importées par les sous-traitants, importateurs-revendeurs et concessionnaires à bord, sont désormais placés sous le régime du transit et non plus sous celui des importations qui soumettait les opérateurs de croisières à des formalités administratives lourdes.

UN ALLÈGEMENT DE LA PROCÉDURE POUR LES AIDES FINANCIÈRES DU PAYS EN FAVEUR DES PERSONNES MORALES

L'Assemblée a adopté le 29 mars 2012 une loi du pays instaurant un seuil en dessous duquel les aides financières attribuées par le Pays aux personnes morales ne font plus l'objet d'un avis de la commission de contrôle budgétaire et financier :

- pour les associations : 500 000 F CFP ;
- pour les sociétés (y inclus les SEM) : 1 500 000 F CFP ;
- pour les établissements publics et organismes parapublics : 3 000 000 F CFP ;
- pour les communes et leurs groupements : 10 000 000 F CFP.

Cette mesure permet notamment un allègement des procédures administratives en matière d'attribution d'aides financières du Pays aux associations, établissements publics et organismes parapublics, sociétés et communes.



DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE

Le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française a été modifié en mars 2012 afin de prendre en compte les innovations issues de la « loi Penchard » du 1^{er} août 2011, principalement en ce qui concerne la durée du mandat du président de l'assemblée et des membres du bureau qui passe de 1 an à 5 ans. Par ailleurs, le fonctionnement de l'institution a fait l'objet de plusieurs améliorations, avec en particulier de nouvelles dispositions visant à assurer le bon déroulement des débats lors des séances (règles relatives à l'usage des téléphones portables), un alignement du mandat des membres des commissions législatives sur celui des membres du bureau, la publicité des travaux des commissions (mise en ligne sur le site internet de l'APF du compte rendu de la commission dès qu'un texte est publié ou promulgué) et l'introduction de dispositions relatives à la représentation de l'assemblée au sein des commissions et organismes extérieurs.

AVRIL 2012

LA REVALORISATION DE LA PROFESSION DE « BOULANGER »

Afin de pallier à la concurrence « déloyale » existant dans le domaine de la boulangerie entre les professionnels artisans fabriquant un produit et des commerçants vendant un produit quasi-fini après une simple cuisson, l'assemblée a défini, au travers d'une loi du pays, la profession de « boulanger » et l'enseigne « boulangerie », qui permettent d'obtenir la patente de boulanger et donc les avantages, notamment fiscaux, qui y sont liés.

En effet, une définition plus précise de l'activité de boulanger permet de structurer davantage la profession en réservant les aides attribuées aux professionnels du secteur, à savoir notamment le bénéfice d'une farine panifiable subventionnée par le Pays au travers du fonds de soutien des prix de première nécessité pour la fabrication de la baguette, l'obtention d'un gazole détaxé pour le chauffage des fours et les véhicules de livraison de l'entreprise, un abattement de l'impôt sur les transactions.

UN ÉLARGISSEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DU FRET PAR LE PAYS

Pour favoriser le développement économique et social des îles autres que Tahiti, le Pays a mis en place en 1995 un dispositif de prise en charge du fret de certains produits tels que le coprah et les produits de première nécessité. Par la suite, cette prise en charge a été étendue à d'autres produits tels que l'eau embouteillée vers les Tuamotu-Gambier, certains matériaux de construction, les produits agricoles ou de l'artisanat et les produits transformés à destination de Tahiti ou des autres îles. L'assemblée a décidé en avril 2012 de faire évoluer ce dispositif, non plus au regard des produits pouvant bénéficier de cette prise en charge, mais des conditions dans lesquelles ils sont transportés.

Ainsi, dorénavant, la prise en charge du fret par le Pays intervient aussi lorsque les produits sont transportés par plusieurs navires ou encore lorsque les produits sont transportés par les navires de l'Administration en cas d'impossibilité temporaire ou permanente pour les armateurs titulaires d'une licence d'assurer le transport desdites marchandises.

MAI 2012

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE DE CONSOMMATION

Afin de favoriser le règlement amiable des litiges de consommation et ainsi éviter le recours au juge, l'assemblée a créé, auprès du ministre chargé de la consommation, une « commission de conciliation en matière de consommation » composée, en nombre égal, de représentants d'organisations de consommateurs et familiales et d'organisations générales de professionnels.

Cette commission peut être saisie par le consommateur ou par le professionnel, en vue d'un règlement négocié des différends liés à des opérations de vente ou de prestations de services ou à un bail à usage d'habitation.

À défaut de conciliation entre les parties, la commission prend acte du défaut d'accord et peut transmettre cette information au juge, au cas où ce dernier serait saisi par l'une ou l'autre des parties.

JUIN 2012

L'INSTAURATION DU « TIME SHARE » TOURISTIQUE

Pour permettre un alignement de la Polynésie française sur la majorité des destinations touristiques concurrentes telles que Hawaï, Fidji et les Samoa par exemple, un nouveau cadre juridique et fiscal a été défini pour encourager la réalisation d'investissements dans le domaine de la construction de résidences hôtelières en « temps partagé », plus connues sous la dénomination de « time share ».

Cette mesure a pour objectif, à brève échéance, de relancer le secteur de la construction et, plus durablement, de conforter l'emploi dans le secteur des services hôteliers et touristiques.

Ce dispositif favorise l'émergence d'une offre complémentaire à celle proposée par l'hôtellerie classique.

Afin de soutenir l'emploi, le bénéfice du dispositif est ouvert également aux établissements hôteliers en difficultés ou qui ont été contraints à la fermeture.

Le dispositif adopté ambitionne d'instituer un cadre fiscal parfaitement clair et prévisible à l'attention des investisseurs potentiels. Il propose à cet égard un régime fiscal dont le caractère incitatif est d'autant plus indispensable que les produits polynésiens se doivent absolument d'être attractifs dans la mesure où ils seront en compétition avec d'autres produits sur le marché mondial du « time share ».

LES OUTILS POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (SAGE)

Il existe aujourd'hui un consensus pour dire qu'il manque à notre Pays un plan d'aménagement et de développement durable à long terme.



L'adoption d'un schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) permettrait donc de faciliter les prises de décisions en matière d'organisation et d'utilisation de notre espace, dans le respect des principes directeurs du développement durable.

L'assemblée a donc adopté en juin 2012 la loi du pays portant modification du code de l'aménagement dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE).

Ce texte, premier fruit d'un travail de concertation entre les institutions, la société civile et les services de l'État, précise les enjeux et objectifs assignés au SAGE et la méthode pour l'élaborer.

Il permet de clarifier l'objet du SAGE en précisant les documents qui le composent et leur articulation entre eux : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les cinq schémas d'archipel, les documents d'orientations générales (DOG) et les documents graphiques.

L'aménagement du territoire implique une collaboration étroite entre le Pays, les communes, l'État et les forces vives du *fenua*.

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE RELATIVE À LA SCOLARITÉ HORS NOYAU FAMILIAL

La Polynésie française a su adapter son système éducatif à sa géographie en termes de structures d'enseignement, d'hébergement et de transport, permettant ainsi de garantir, dans les meilleures conditions possibles, aux enfants, une instruction et une scolarisation.

Néanmoins, on ne peut occulter la particularité de la scolarisation des élèves des îles autres que Tahiti, qui poursuivent leur scolarité hors du noyau familial et sont donc soumis à un hébergement en internat, en foyer ou chez un correspondant. L'assemblée de la Polynésie française a ainsi créé une commission d'enquête chargée d'évaluer l'impact de la scolarité hors du noyau familial sur la réussite éducative et scolaire des élèves et de faire les préconisations qui s'imposent. Cette enquête a pour cible principale les élèves de la sixième au BTS poursuivant leur scolarité hors du noyau familial. Les enfants qui poursuivent leur scolarité par correspondance sont également concernés.

La commission d'enquête a été dotée d'un budget de 3 millions F CFP afin de pouvoir rencontrer et entendre les acteurs et partenaires du système éducatif des archipels éloignés.

JUILLET 2012

L'ADOPTION DES TEXTES D'APPLICATION POUR LE TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT

Dans la continuité de la loi du pays de décembre 2011 instaurant le cadre général du dispositif de lutte contre le surendettement, l'assemblée a adopté diverses mesures d'application.

Ainsi, une délibération a été prise afin de traiter notamment du rôle du tribunal de première instance dans la procédure de traitement du surendettement, de la recevabilité des demandes, de l'état du passif, de l'orientation du dossier et des mesures de traitement. Par ailleurs, une convention cadre a également été approuvée confiant à l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) la gestion des dossiers relatifs au traitement du surendettement des particuliers et le secrétariat de la commission de surendettement.

Ainsi, l'IEOM prend en charge les dossiers des débiteurs qui sollicitent le traitement de leurs difficultés financières, informe la Banque de France pour les inscriptions au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), instruit les dossiers et les présente à la commission de surendettement. La convention prévoit également l'information par l'IEOM des acteurs de la sphère sociale afin de permettre le meilleur accompagnement des personnes surendettées. Chaque année, l'IEOM établira un rapport d'activité comportant des données statistiques sur les dossiers examinés, les typologies d'endettement présentées dans les dossiers et les difficultés rencontrées dans leur traitement.

La Polynésie française prend en charge le coût complet des prestations liées aux missions confiées à l'IEOM.

LES MESURES D'URGENCE EN FAVEUR DU RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

Le système polynésien de retraite par répartition des salariés a, depuis plus de quarante ans, pleinement rempli son objectif qui était de réduire la pauvreté parmi nos aînés en garantissant un revenu de remplacement, permettant le maintien du niveau de vie lors du passage à la retraite.

Mais ce système se trouve aujourd'hui fragilisé : dans un système par répartition, les dépenses du présent doivent être financées par les recettes du présent. Or, notre système de retraite se trouve en déséquilibre financier depuis maintenant quelques années et ce déficit a été considérablement creusé par la crise qui a frappé l'ensemble de notre système de protection sociale.

Face à cette situation financière périlleuse, il était essentiel de réformer, sans quoi c'est l'ensemble du système qui était menacé. À cet effet, l'assemblée a donc adopté une loi du pays en mai 2011. Malheureusement, depuis sa saisine, le Conseil d'État n'a toujours pas rendu de décision.

Face à cette situation de blocage, notre assemblée a de nouveau adopté en juillet 2012 trois lois du pays pour modifier le système des retraites, en vue de permettre la survie du dispositif. Ces textes ont fait également l'objet de recours devant le Conseil d'État et les mesures d'urgence qu'ils prévoient ne peuvent donc pas trouver à s'appliquer.

SEPTEMBRE 2012

LE SOUTIEN DU PAYS À L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE BEACH SOCCER EN SEPTEMBRE 2013 À TAHITI

La Polynésie française a été retenue par la FIFA pour accueillir la Coupe du Monde de Beach Soccer du 18 au 28 septembre 2013 sur le site de To'ata à Papeetē. C'est la toute première fois que la FIFA organise un événement d'une telle ampleur dans une île du Pacifique.

Les retombées de cet événement sportif mondial pour la Polynésie sont nombreuses, en termes notamment de développement économique (avec des flux financiers qui auront une incidence directe pour les établissements hôteliers et les entreprises locales) et de promotion de l'image de la Polynésie et de son tourisme, au travers de la médiatisation de l'événement au niveau mondial.



Eu égard à l'importance et au caractère exceptionnel de cette manifestation, le Pays a mis en place, par le biais de deux lois du pays adoptées par l'assemblée en septembre 2012, un régime d'exonérations douanières pour les matériels et biens qui seront importés à l'occasion de cette Coupe du Monde ainsi qu'un régime d'exonérations fiscales en faveur de la FIFA et de ses organismes affiliés portant sur la fiscalité en régime intérieur (à savoir les droits et taxes prévus au code des impôts de la Polynésie).

UN DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE PLUS ATTRACTIF

Le dispositif de l'apprentissage est toujours resté marginal dans notre pays, l'un des freins les plus importants à son développement étant le niveau de rémunération de l'apprenti demeurant à la charge de l'employeur.

Une loi du pays a donc été adoptée par l'assemblée afin de rendre le dispositif plus attractif aux yeux des employeurs.

Ainsi, la rémunération minimum des apprentis, toujours fixée par le conseil des ministres en pourcentage du SMIG, varie désormais en fonction de l'âge de l'apprenti et/ou de son niveau d'avancement dans le cycle de formation.

Des précisions ont également été introduites quant aux modalités de rémunération des heures supplémentaires effectuées par un apprenti.

OCTOBRE 2012

UNE GESTION SPÉCIFIQUE POUR L'HOLOTHURIE, LA LANGOUSTE ET LE BÉNITIER

La pêche, la détention, le transport, la commercialisation des holothuries sur toute l'étendue de la Polynésie française et en tout temps, sauf pour les lagons et pentes externes récifales, durant la période d'autorisation de pêche qui est définie par un arrêté en conseil des ministres, sont désormais interdits depuis l'entrée en vigueur de la délibération n° 2012-50 APF du 22 octobre 2012 portant mise en place de mesures spécifiques de gestion de certaines espèces aquatiques.

Toute personne désirant exercer la fonction de commerçant d'holothurie doit préalablement se voir octroyer un agrément, qui est accordé pour une durée de deux ans renouvelables.

L'assemblée a toutefois autorisé, à titre exceptionnel et de manière dérogatoire, les éleveurs de bénitiers à détenir, transporter et commercialiser des bénitiers vivants, destinés au marché de l'aquariophilie, dont la taille est inférieure à 12 cm dans sa plus grande longueur.

Enfin, des périodes de pêches ont été fixées pour les crabes, les squilles, les cigales de mer et les langoustes.

NOVEMBRE 2012

LA RECONDUCTION DE L'AIDE DU PAYS POUR LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE

Les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont voté la reconduction de l'aide octroyée par le Pays pour favoriser l'accession à la propriété immobilière

et le partage de biens immobiliers.

La loi du pays n° 2006-6 du 6 février 2006 modifiée portant diverses mesures fiscales en faveur des partages successoraux et des transmissions de biens à titre gratuit entre vifs a instauré une exonération totale de droits d'enregistrement et de transcription au profit des partages successoraux et des donations et donations-partages en ligne directe et entre époux. Cette mesure a été reconduite pour une durée supplémentaire de 6 ans, en prévoyant toutefois et désormais, que pour les donations et les donations-partages de biens immeubles et droits réels immobiliers en ligne directe, entre époux, personnes liées par un pacte civil de solidarité (PACS), concubins notoires, frères et sœurs, elles sont enregistrées *gratuit* et exonérées du droit de transcription dans la limite de 50 000 000 F CFP par donataire vivant ou représenté indépendamment du nombre de donateurs.

DÉCEMBRE 2012

LA PRIORISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME SOURCE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Deux lois du pays relatives à l'énergie électrique produite en Polynésie française ont été votées en fin d'année en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables et de limiter le recours aux ressources énergétiques fossiles.

La nouvelle politique énergétique de la Polynésie française repose sur l'objectif chiffré de 50 % minimum de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables en 2020. Toutes les installations de production d'énergie d'une puissance totale supérieure ou égale à 100 KW doivent justifier d'une autorisation préalable délivrée après avis de la commission de l'énergie.

LE HARCÈLEMENT DANS LES RELATIONS DE TRAVAIL

L'assemblée a fixé les règles et les sanctions administratives et pénales, applicables en cas de harcèlement moral et/ou sexuel du salarié.

Le code du travail a été modifié en ce sens et prévoit dorénavant qu'aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. La loi du Pays protège également le salarié contre le harcèlement sexuel, qui se définit comme étant constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Le harcèlement sexuel réside en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.





L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

TE APOORAA RAHI O TE FENUA MAOHI
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée de la Polynésie française (Te āpooraa rahi o te fenua Māohi) est une des quatre institutions de la Polynésie française, avec :

- Le Président de la Polynésie française, élu par l'assemblée parmi ses membres (M. Oscar, Manutahi TEMARU a été élu le 1^{er} avril 2011 par ses pairs) ;
- Le gouvernement qui comporte actuellement un vice-président et 10 ministres ;
- Le conseil économique, social et culturel (Apo'ora'a Matutu Ti'a Rau E Mata U'i) qui comprend 51 représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la Polynésie française (présidé par M. Jean TAMA).

L'assemblée de la Polynésie française remplit aujourd'hui principalement 3 missions.

SA PREMIÈRE MISSION EST DE REPRÉSENTER LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Organe législatif de la Polynésie française et lieu de débats, l'assemblée se compose de 57 représentants élus au suffrage universel direct pour cinq ans.

Dès qu'il est élu, le représentant à l'assemblée ne représente pas seulement sa circonscription, mais toute la Polynésie qui comprend les Îles du Vent, les Îles Sous-le-Vent, les îles Tuamotu, les îles Gambier, les îles Marquises et les îles Australes.

Depuis 2000, la parité a été introduite à l'assemblée de la Polynésie française. L'institution se compose actuellement de 31 femmes et 26 hommes.

Ce sont les représentants qui élisent le président de

l'assemblée pour toute la durée du mandat. Le président représente l'assemblée en toutes circonstances et dirige les débats.

Dans la direction et la gestion de l'institution, il est assisté par un bureau composé de 3 vice-présidents, 3 secrétaires et 3 questeurs.

Pour pouvoir fonctionner au sein de l'institution, les représentants se constituent en groupes politiques. En décembre 2012, l'assemblée comporte 5 groupes politiques.

SA DEUXIÈME MISSION EST DE LÉGISFÉRER

L'assemblée examine et adopte des lois du pays, des délibérations, des avis et des résolutions. Elle vote le budget et les comptes du pays.

Depuis 2 ans, les débats se déroulent essentiellement en langue polynésienne, avec une traduction simultanée en langue française.

Les textes examinés à l'assemblée sont déposés soit par le gouvernement (on parle alors de « projet de texte »), soit par les représentants (on parle alors de « proposition de texte »).

Avant d'être discutés en séance publique, les textes sont étudiés et éventuellement amendés par une commission législative. L'assemblée compte depuis 2005, neuf commissions législatives qui sont spécialisées dans des domaines particuliers (économie, éducation, finances, culture, emploi, environnement, etc.).

Ensuite, ces textes sont examinés et votés, article par article, par l'assemblée plénière ou pendant l'intersession, par la commission permanente qui comprend 21 membres. Les votes se font généralement à main levée, sauf pour les lois du pays pour lesquelles il est procédé à un scrutin public, avec un appel nominatif des élus.

Ce sont ainsi 103 textes qui ont été adoptés en 2012 par l'assemblée de la Polynésie française (153 textes en 2011).

SA TROISIÈME MISSION EST DE CONTRÔLER

Ce contrôle de l'assemblée de la Polynésie française sur l'action du gouvernement s'exerce de diverses manières :

- Les questions des représentants au Président du Pays et aux membres du gouvernement : 114 questions orales en 2009, 67 en 2010, 52 en 2011 et 29 en 2012.
- La mise en cause de la responsabilité du Président de la Polynésie française et du gouvernement :
 - par le dépôt d'une motion de censure ou de défiance : 7 motions adoptées depuis 2004 (et 3 qui n'ont pas abouti) ;
 - par le dépôt d'une motion de renvoi dans le cadre de l'adoption du budget du Pays.
- La création de commissions d'enquête : depuis 2005, six commissions d'enquête ont été créées. La dernière, instituée en 2012, a porté sur l'évaluation de l'impact de la scolarité hors noyau familial sur la réussite éducative et scolaire des élèves en Polynésie française.

- Le contrôle préalable de la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) sur certaines décisions du gouvernement : les aides financières accordées aux personnes morales, les opérations immobilières du Pays et la nomination de directeurs d'établissement public ou d'administrateurs dans les sociétés dans lesquelles la Polynésie française détient une partie du capital.

- La représentation de l'assemblée de la Polynésie française dans plus de 150 commissions ou organismes extérieurs, permettant notamment d'assurer un contrôle des délibérations prises dans les établissements recevant un soutien financier du Pays.

- Le débat d'orientation budgétaire, qui permet aux représentants, dans les deux mois précédant l'examen du budget du Pays, de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés par le gouvernement.

- Le suivi et le contrôle de l'application des textes adoptés par l'assemblée, mission qui vient d'être confiée aux commissions législatives.



LES 57 REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU 1^{ER} JANVIER 2012



LES MOUVEMENTS EN 2012

15 mai 2012 : Démission de Heifara IZAL du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA pour siéger en non-inscrit.

21 juin 2012 : Démission de Tearii ALPHA du groupe TO TATOU AI'A pour adhérer au groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA.

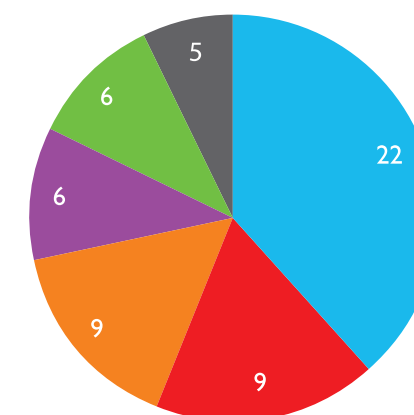
LA RÉPARTITION PAR GROUPE POLITIQUE

Un groupe politique peut être constitué à l'assemblée à partir de 6 membres.

En décembre 2012, l'assemblée comporte 5 groupes politiques :

- L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE (22 membres) ;
- Le groupe TO TATOU AI'A (9 membres) ;
- Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA (9 membres) ;
- Le groupe IA ORA TE FENUA (6 membres) ;
- Le groupe TE MANA O TE MAU MOTU (6 membres).

S'y ajoutent 5 représentants non-inscrits.



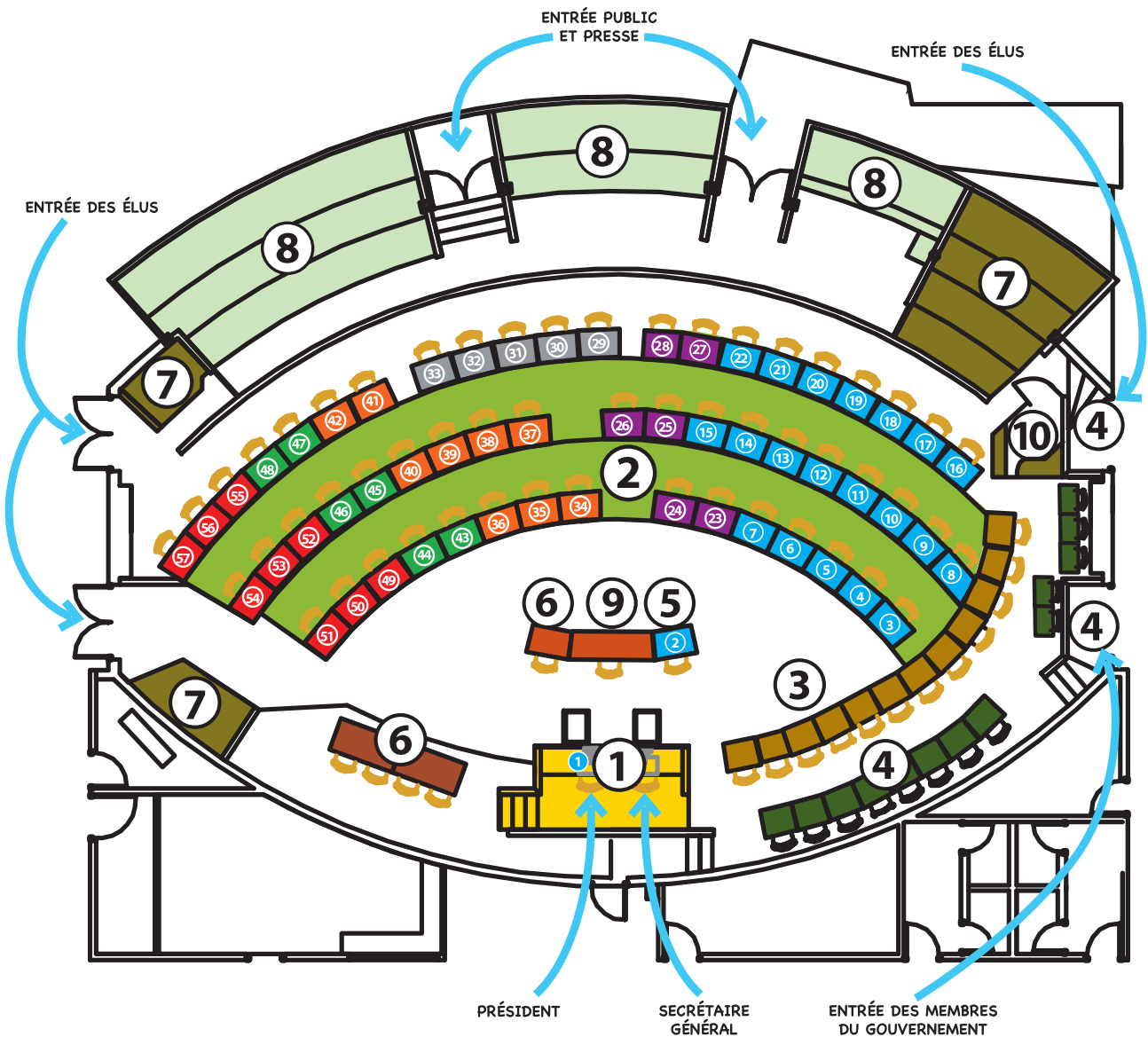
- UNION POUR LA DÉMOCRATIE : 22
- TO TATOU AI'A : 9
- TAHOERA'A HUIRAATIRA : 9
- IA ORA TE FENUA : 6
- TE MANA O TE MAU MOTU : 6
- NON-INSCRITS : 5

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les groupes politiques à l'assemblée de la Polynésie française se constituent par la remise au président de l'assemblée d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et du nom de leur représentant.



LA RÉPARTITION DES SIÈGES DANS L'HÉMICYCLE AU 31 DÉCEMBRE 2012



Plan de l'hémicycle

- 1 PERCHOIR
- 2 REPRÉSENTANTS (55 PLACES)
 - UNION POUR LA DEMOCRATIE (UPLD) : 22 SIÈGES
 - TO TATOU AI'A : 9 SIÈGES
 - TAHOERA'A HUIRAATIRA : 9 SIÈGES
 - IA ORA TE FENUA : 6 SIÈGES
 - TE MANA O TE MAU MOTU : 6 SIÈGES
 - NON-INSCRITS : 5 SIÈGES
- 3 MEMBRES DU GOUVERNEMENT (12 PLACES)
- 4 COLLABORATEURS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT
- 5 SECRÉTAIRE DU BUREAU DE L'APF (1 PLACE)
- 6 SECRÉTAIRES DES SÉANCES ET RESPONSABLE DU PROTOCOLE (4 PLACES)
- 7 ESPACES PRESSE (24 PLACES)
- 8 ESPACES PUBLIC (90 PLACES)
- 9 INTERVENANT EXTÉRIEUR (1 PLACE)
- 10 BOX DES TRADUCTEURS

Répartition des représentants dans l'hémicycle

- 1 DROLLET Jacqui
- 2 MATI Juliana
- 3 TUIHO-BUILLARD Catherine
- 4 OLLIVIER Maryse
- 5 JENNINGS-TETUANUI Patricia
- 6 TANE Teroro
- 7 HIRSHON Unutea
- 8 CROSS Valentina
- 9 MATAOA Myron
- 10 TEREMATE Ruben
- 11 BOPP-DU-PONT Tamara
- 12 UTIA Damas
- 13 MAAMAATUAIAHUTAPU Victor
- 14 TEFAARERE Hirohiti
- 15 HANDERSON Georges
- 16 TUAHU Ismaël
- 17 TEURA Justine
- 18 OOPA-AFO Annick
- 19 TAMA Françoise
- 20 BIRK Sabrina
- 21 RAAPOTO Jean-Marius
- 22 ROOMATAAROA Fernand
- 23 MARAEURA Teina
- 24 KAUTAI Benoît
- 25 PARKER Éléonor
- 26 MATAOA Léonie
- 27 FREBAULT Joëlle
- 28 MARITERAGI-MAIROTO Liliane
- 29 GALENON Minarii
- 30 IZAL Heifara
- 31 SCHYLE Philip
- 32 MANUTAH-LEVY-AGAMI Sandra
- 33 VERNAUDON Clarenntz
- 34 RICHETON Monique
- 35 RIVETA Frédéric
- 36 TETUANUI Lana
- 37 TEMEHARO René
- 38 FLOSSE Gaston
- 39 FRITCH Édouard
- 40 IRITI Teura
- 41 ALPHA Tearii
- 42 KOHUMOETINI René
- 43 MERCERON Armelle
- 44 ALGAN Emma
- 45 BOUISSOU Jean-Christophe
- 46 VERNAUDON Béatrice
- 47 SAGE Maina
- 48 PORLIER Teikinui
- 49 CHAVEY Daphné
- 50 BRODIEN Rosine
- 51 TCHOUN YOU THUNG HEE At-Chong
- 52 TANSEAU Robert
- 53 TONG SANG Gaston
- 54 TERIIPAIA Mita
- 55 MARAEA Emma
- 56 LISAN Marcelin
- 57 TEROOATEA Sylviane





LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président de l'assemblée dirige et organise les travaux des représentants. Il représente l'assemblée en toutes circonstances. Il est élu par ses collègues représentants au scrutin secret et pour la durée de leur mandat. Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le règlement. Il dispose du pouvoir de police dans l'enceinte de l'assemblée et en cas de nécessité, il peut faire appel à la force publique. Le président est également ordonnateur du budget de l'assemblée. Le président est compétent pour la gestion des biens de l'institution et de ceux qui lui sont affectés. Sur le plan administratif, il organise et dirige les services de l'assemblée mais il peut prendre l'avis du bureau de l'assemblée.

LE SAVIEZ-VOUS ? Depuis sa création, l'assemblée a vu siéger 73 présidents. M. Jacquie DROLLET, élu le 14 avril 2011, est le 73^e président de l'assemblée de la Polynésie française.



LE BUREAU

Le bureau de l'assemblée participe, sous l'autorité directe du président, à l'organisation et au fonctionnement de l'assemblée. Il est composé du président de l'assemblée, de trois vice-présidents, de trois secrétaires et de trois questeurs.

En 2012, les 3 vice-présidents de l'assemblée sont :

M. Hirohiti TEFAARERE, 1^{er} vice-président ;
M^{me} Minarii GALENON, 2^e vice-présidente ;
M. Teina MARAEURA, 3^e vice-président.

LE SAVIEZ-VOUS ? Lorsqu'ils remplacent le président, les vice-présidents jouissent des mêmes prérogatives et ont les mêmes pouvoirs.

Les 3 secrétaires du bureau de l'assemblée sont :

M^{me} Juliana MATI, 1^{re} secrétaire ;
M. René KOHUMOETINI, désigné 2^e secrétaire, démissionnaire de son poste depuis le 15 avril 2011, sans remplaçant ;
M. Robert TANSEAU, 3^e secrétaire.

LE SAVIEZ-VOUS ? Les secrétaires du bureau de l'assemblée sont chargés de certifier par leur contreseing les procès-verbaux, les lois du pays, les résolutions, les avis et les délibérations adoptés par l'assemblée.

Les 3 questeurs du bureau de l'assemblée sont :

M^{me} Unutea HIRSHON, 1^{er} questeur ;
M^{me} Armelle MERCERON, 2^e questeur ;
M. Tearii ALPHA, 3^e questeur.

LE SAVIEZ-VOUS ? Le président peut déléguer ses pouvoirs d'ordonnateur à l'un des questeurs, à l'exception des pouvoirs de réquisition.

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Trois jours avant la date fixée pour une séance déterminée, le président de l'assemblée réunit la conférence des présidents de groupes politiques pour préparer l'ordre du jour de ladite séance. Lors de cette réunion, les chefs de groupe politique s'accordent également sur la durée globale du temps de parole qui sera consacrée à chaque dossier dans le cadre de la discussion générale en séance.

LE SAVIEZ-VOUS ? Au début de la séance suivant la réunion de la conférence des présidents de groupe, le président de l'assemblée fait approuver par l'assemblée les propositions de la conférence relatives à l'ordre du jour. Le refus d'approbation de l'ordre du jour entraîne la clôture de la séance.



L'ASSEMBLÉE EN CHIFFRES

103
TEXTES ADOPTÉS

236
HEURES DE TRAVAUX DÉLIBÉRATIFS

93
AMENDEMENTS DÉPOSÉS

29
QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

LE TRAVAIL DÉLIBÉRATIF



LES SESSIONS ORDINAIRES

L'Assemblée de la Polynésie tient chaque année deux sessions ordinaires :

- la première, dite session administrative, s'ouvre le 2^e jeudi d'avril pendant 90 jours ;
- la seconde, dite session budgétaire, commence le 3^e jeudi de septembre pendant 90 jours.

En 2012, la session administrative a débuté le jeudi 12 avril 2012 et s'est clôturée le mardi 10 juillet 2012. La session budgétaire s'est ouverte le jeudi 20 septembre 2012 et a duré jusqu'au jeudi 13 décembre 2012.

LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE EN SESSION EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée peut également se réunir en session extraordinaire, à la demande soit du Président de la Polynésie française, soit de la majorité absolue des représentants, soit encore du haut-commissaire de la République en Polynésie française. En 2012, les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ont été convoqués à deux reprises en session extraordinaire.

LES SÉANCES DE LA COMMISSION PERMANENTE DURANT L'INTERSESSION

La commission permanente de l'assemblée est chargée de régler les affaires de l'institution représentative, durant l'intersession.

Les principes relatifs à la composition et aux compétences de la commission permanente sont énoncés par la loi organique statutaire et les modalités de mise œuvre sont détaillées par le règlement intérieur de l'assemblée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lors des séances inaugurales et solennelles, ainsi que lors des séances relatives à l'élection du Président du Pays ou au vote d'une motion de défiance ou de renvoi, seules les personnes titulaires d'une invitation officielle du président de l'assemblée sont admises dans les tribunes.

Les séances plénières de l'assemblée de la Polynésie française se tiennent dans la salle (piha) Vetea BAMBRIDGE et sont ouvertes au public. Pour y assister, il suffit de s'y présenter spontanément et d'observer le décorum.

Les membres de la commission sont au nombre de 21. Ils sont désignés à la représentation proportionnelle des groupes. La commission permanente est présidée par un président assisté d'un vice-président et d'un secrétaire. La commission permanente a tenu cinq séances en 2012.

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

KAUTAI Benoît, président ; MARITERAGI-MAIROTO Liliane, vice-présidente ; TUAHU Ismaël, secrétaire ; IRITI Teura ; KOHUMOETINI René ; SAGE Maina ; TEMEHARO René ; TETUANUI Lana ; HIRSHON Unutea ; JENNINGS-TETUANUI Patricia ; MATAOA Myron ; MATI Juliana ; OOPA-AFO Annick ; TEFAARERE Hirohiti ; TEURA Justine ; UTIA Damas ; CHAVEY Daphné ; MARAEA Emma ; PORLIER Teikinui ; TERIIPAIA Mita ; ALPHA Tearii.

LE BILAN STATISTIQUE

Au cours de l'année 2012, l'assemblée de la Polynésie française a tenu 23 séances, pour un total de près de 236 h de travaux délibératifs dans la période de janvier à décembre 2012. Le tableau ci-dessous en présente les détails :

103 textes ont été adoptés définitivement au cours de cette période dont 33 lois du pays, 62 délibérations y compris les actes de délégation et 8 avis.

93 amendements ont été déposés et 66 ont été adoptés soit plus de 70 %.

PÉRIODE	2011	2012
Session administrative (90 jours - avril à juillet)	10 séances 78 h 32	8 séances 56 h 41
Session budgétaire (90 jours - septembre à décembre)	7 séances 117 h 31	8 séances 131 h 55
Sessions extraordinaires et réunions de plein droit	10 séances 112 h 26	2 séances 26 h 5
Commission permanente	4 séances 33 h 52	5 séances 32 h 17
TOTAL	31 séances 342 h 21	23 séances 236 h 45

TEXTES	2011	2012
Lois du Pays	40 textes	33 textes
Délibérations (y compris actes de délégation)	100 textes	62 textes
Résolutions	3 textes	-
Avis	10 textes	8 textes
TOTAL	153 TEXTES	103 TEXTES

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS LÉGISLATIVES

Au nombre de 9, les commissions législatives au sein de l'assemblée de la Polynésie française sont composées chacune de 9 représentants, en respectant autant que possible la représentation politique de l'assemblée. Chaque représentant doit être membre d'au moins une commission législative.

Jusqu'en 2011, la composition de ces commissions était renouvelée chaque année. Suite à une modification du règlement intérieur de l'assemblée en mars 2012, les membres des commissions législatives désignés en avril 2011 ont été maintenus en fonction jusqu'à la fin de la mandature. De plus, à compter du prochain renouvellement de l'assemblée (en mai 2013), le mandat des commissions législatives est porté à cinq ans, s'alignant ainsi sur la durée du mandat du président et du bureau de l'assemblée.



Les présidents de commissions législatives



Finances
Affaires civiles, logement, famille, parité et protection sociale
Santé et médecine traditionnelle
Emploi et fonction publique
Aménagement, espace naturel, rural et urbain, environnement, urbanisme, qualité de la vie et gestion du domaine public
Éducation et recherche
Communication, patrimoine culturel, artisanat et jeunesse et sports
Affaires économiques, tourisme, agriculture, mer et transports
Institutions et relations internationales

M^{me} Françoise Miriama TAMA
M^{me} Juliana MATI
M^{me} Maryse OLLIVIER
M. Fernand ROOMATAAROA

M. Georges HANDERSON
M. Jean-Marius RAAPOTO
M^{me} Justine TEURA
M^{me} Éléonor PARKER
M.Victor MAAMAATUAIAHUTAPU

Les commissions législatives ont pour fonction principale de préparer le débat en séance publique. Depuis quelques années, elles ont élargi leurs activités à l'information de l'assemblée et au contrôle de l'action du gouvernement.

LIEUX DE PRÉPARATION DU DÉBAT EN SÉANCE PUBLIQUE

Les commissions législatives sont le lieu privilégié d'étude détaillée des textes avant leur examen par l'assemblée plénière ou la commission permanente. À cet effet, deux salles ont été dédiées aux travaux des commissions dans les locaux de l'assemblée : la « salle (*piha*) Sonia AGNIERAY-THUNOT » et la « salle (*piha*) John French TEARIKI ».

Chaque projet de texte (déposé par le gouvernement) ou proposition de texte (déposée par un élu de l'assemblée) est enregistré au secrétariat général de l'assemblée, puis renvoyé par le président de l'assemblée à l'examen de la commission législative compétente.

Un rapporteur est alors désigné (généralement, par le président de la commission) pour présenter à l'assemblée un rapport sur le texte. Il procède, si besoin est, à diverses auditions (gouvernement, services ou établissements publics du Pays, professionnels du secteur privé, représentants des communes, etc.).

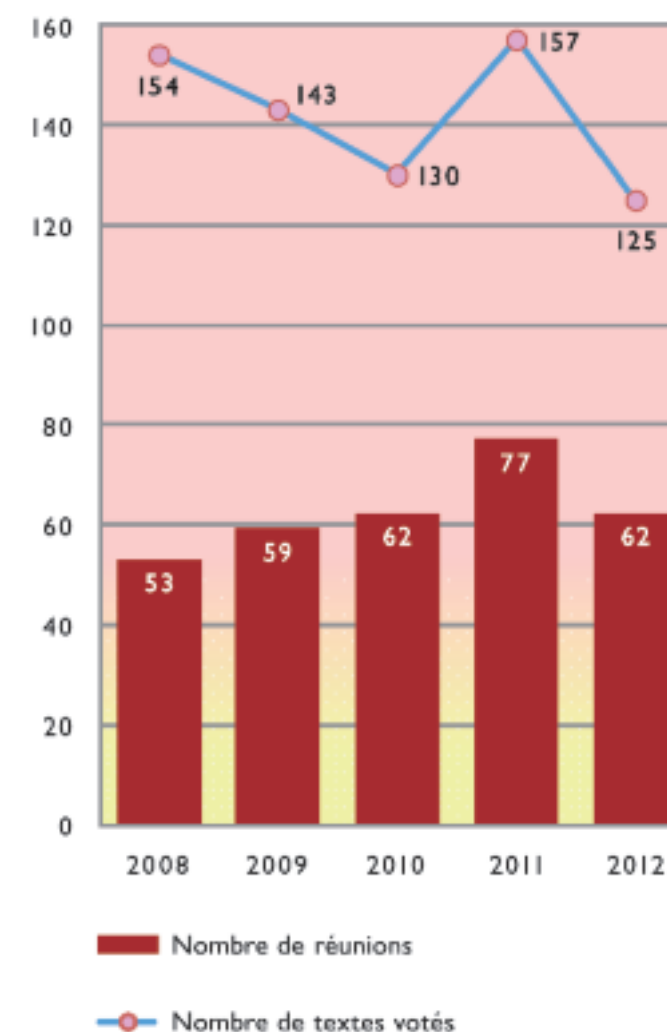
Ensuite, la commission examine le texte, avec la participation des ministres et techniciens des services concernés. Ainsi, en 2012, les travaux délibératifs ont vu la participation du vice-président du gouvernement et de 8 ministres, ainsi que de 316 représentants des ministères, services et établissements publics du Pays, ou encore d'organismes parapublics ou privés, venus apporter leur éclairage sur les projets de textes présentés.

À l'issue des débats, la commission procède au vote du texte en y intégrant, le cas échéant, des amendements proposés par les représentants ou par le gouvernement (216 amendements adoptés en 2012 par les commissions).

Le rapport de la commission et le texte, amendé éventuellement par la commission, sont ensuite enregistrés au secrétariat général de l'assemblée, puis diffusés aux 57 représentants et mis en ligne sur le site intranet de l'assemblée.

Ce sont ainsi 125 textes qui ont été examinés et votés par les commissions législatives durant l'année 2012.

Évolution du nombre de réunions et de textes votés



LIEUX D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE ET DE CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Au-delà de l'activité d'examen des projets ou propositions de textes, les commissions législatives organisent diverses réunions permettant aux élus de l'assemblée d'être mieux informés dans le cadre de l'exercice de leur mandat et d'exercer un contrôle sur l'action du gouvernement, en procédant principalement à des auditions.

Ainsi, les réunions d'information et les auditions en 2012 ont permis notamment d'aborder des thématiques telles que :

- Les projets de convention liant la CPS et les médecins libéraux, avec la participation du ministre de la santé, des représentants de la CPS et du syndicat des médecins libéraux ;
- Le projet de réforme sanitaire et social, présenté par le ministre de la santé et la direction de la santé ;
- La réorganisation de l'Office des postes et télécommunications, exposée aux élus par le vice-président Antony GÉROS et les techniciens de l'OPT ;
- Le projet de création d'un institut polynésien de régulation sanitaire et sociale, présenté par le ministre de la santé accompagné de représentants de la direction de la santé et de la CPS ;
- Les travaux de la "Global Reef Expedition", campagne d'étude scientifique internationale lancée par la Living Oceans Foundation afin de vérifier l'état de santé des récifs coralliens dans le monde et établir une cartographie et une classification des habitats ;
- L'application de la loi du pays n° 2012-17 du 13 août 2012 relative à l'élaboration du schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE), avec le concours du ministre chargé de l'aménagement, d'un représentant du CESC, du président de la communauté des communes des îles Marquises, de représentants de l'ordre des architectes de Polynésie française, de la société UP2M Consultants et de l'agence Créocéan Pacifique.





LA MISSION DE CONTRÔLE

Au-delà de sa compétence délibérative, l'assemblée de la Polynésie française dispose, sur le fondement de l'article 102 de la loi statutaire, d'un pouvoir de contrôle sur l'action du Président de la Polynésie française et du gouvernement. Ce contrôle s'exerce de diverses manières.

LA SÉANCE DES QUESTIONS ORALES

Les questions orales représentent la forme la plus directe de contrôle de l'action du gouvernement par l'assemblée. Elles permettent l'information des élus de l'assemblée sur des sujets ponctuels et des points d'actualité.

En 2012, 29 questions orales ont été posées au gouvernement dans des domaines divers (tourisme, agriculture, économie, etc.).

Les questions orales sont posées par les représentants lors des sessions ordinaires ou extraordinaires. En principe deux séances par mois sont réservées aux questions orales. Les questions sont posées aux ministres et lorsqu'elles sont posées au Président du Pays, elles ne peuvent porter que sur la politique générale du Pays.

Le représentant dispose de 3 minutes pour exposer sa question, le ministre y répond en 5 minutes. Le représentant ne peut intervenir à la suite de la réponse du ministre. La gestion du temps de parole est arrêtée par la conférence des présidents et en fonction de l'importance de chaque groupe.

Répartition des questions orales par ministère

NOMBRE DE QUESTIONS	GOVERNEMENT
14	Oscar TEMARU (PR)
2	Antony GÉROS (VP)
7	Pierre FRÉBAULT (MEF)
1	James SALMON (MET)
2	Tauhiti NENA (MEJ)
3	Charles TETARIA (MSS)
2	Kalani TEIXEIRA (MAB)
1	Daniel HERLEMME (MDA)

2 questions ont été adressées à plusieurs ministres en même temps.

LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

La création de commissions d'enquête constitue un autre moyen d'information et de contrôle. En effet, créées à l'initiative de l'assemblée, les commissions d'enquête sont chargées de recueillir des informations, notamment sur des faits déterminés ou la gestion de services publics, et de formuler des préconisations ou recommandations.

En 2012, l'assemblée a ainsi créé une commission d'enquête visant à évaluer l'impact de la scolarité hors noyau familial sur la réussite éducative et scolaire des élèves (délibération n° 2012-22 APF du 21 juin 2012).

Composition de la commission d'enquête : M. Jean-Marius RAAPOTO, président ; M^{me} Chantal Minarii GALENON, vice-présidente ; M. Fernand ROOMATAAROA ; M^{me} Françoise Miriama TAMA ; M^{me} Thérèse Teroro TANE ; M^{me} Catherine TUIHO-BUILLARD ; M^{me} Sabrina BIRK ; M^{me} Armelle MERCERON ; M^{me} Teura IRITI ; M. René KOHUMOETINI ; M^{me} Liliane MARITERAGI-MAIROTO ; M^{me} Daphné CHAVEY ; M^{me} Rosine BRODIEN.

Cette commission a été chargée d'effectuer une analyse globale de la scolarité « hors du noyau familial » des élèves de la 6^e au BTS, qu'ils soient hébergés en internat, en foyer d'hébergement ou encore chez l'habitant, ainsi qu'une analyse de la scolarité par l'intermédiaire du CNED (Centre National de l'Enseignement à Distance).



Après six mois de travaux, la commission d'enquête a déposé son rapport et ses préconisations sur le bureau de l'assemblée.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les représentants à l'assemblée le 13 décembre 2012 et a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel de la Polynésie française du 27 décembre 2012.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Deux séances par mois au moins sont réservées en priorité aux questions des représentants et aux réponses du président et des membres du gouvernement. Les représentants à l'assemblée de la Polynésie française peuvent poser des questions écrites aux ministres, qui sont tenus d'y répondre dans un délai d'un mois.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

La commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) participe également par ses travaux à la mission de contrôle de l'assemblée puisqu'elle est amenée à rendre un avis sur les aides financières aux personnes morales (associations, sociétés, établissements publics, communes), la nomination des directeurs d'établissements publics ou la désignation de représentants de la Polynésie française au sein des organes délibérants des SEM, les opérations immobilières du pays et la participation du pays dans le capital de sociétés.

Présidée par M. Clarentz VERNAUDON, cette commission comprend un vice-président, M. Myron MATAOA, et 7 autres représentants membres : M. Hirohiti TEFAARERE ; M^{me} Minarii GALENON ; M^{me} Éléonor PARKER ; M. At-Tchong TCHOUN YOU THUNG HEE ; M^{me} Rosine BRODIEN ; M. René TEMEHARO ; M^{me} Armelle MERCERON.

En 2012, elle a tenu 36 réunions, permettant ainsi de rendre un avis sur 362 projets de décision.

PROJETS DE DÉCISION EXAMINÉS PAR LA CCBF EN 2012		
	NOMBRE	MONTANT EN F CFP
AIDES FINANCIÈRES	346	11 890 201 437
- Associations	172	701 369 157
- Communes		
(dont 27 projets de refus d'octroi d'aide)	55	683 448 035
- Sociétés	82	5 950 532 773
- Établissements publics et organismes parapublics	37	4 554 851 472
OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	10	0
NOMINATIONS	6	-
TOTAL	362	11 890 201 437

La commission est amenée également à procéder à des auditions (membres du gouvernement, représentants des services ou établissements publics, entités du secteur privé, etc.), ainsi qu'à des visites sur le terrain auprès de bénéficiaires d'aides financières du pays (TNTV, Maison de la Perle).

LES COMMISSIONS EXTÉRIEURES

La mission de contrôle s'exerce aussi au travers de la représentation de l'assemblée au sein des commissions et organismes extérieurs.

En effet, l'assemblée de la Polynésie française est présente dans près de 150 commissions et organismes extérieurs intervenant dans divers domaines, tels que l'éducation, la santé, la culture, le tourisme, le logement, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les représentants à l'assemblée peuvent exercer les fonctions de président du conseil d'administration, d'administrateur délégué ou de membre du conseil d'administration des sociétés d'économie mixte d'équipement local ou des sociétés ayant un objet exclusivement social lorsque ces fonctions ne sont pas rémunérées.



LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'assemblée de la Polynésie française développe ses relations interinstitutionnelles, interparlementaires, internationales, nationales et locales. Les objectifs poursuivis sont notamment de renforcer l'efficacité de l'institution et des élus, de positionner l'assemblée de la Polynésie française dans la région du Pacifique et de la faire rayonner au sein des réseaux interparlementaires.

LES VISITES DE COURTOISIE

Au cours de l'année 2012, M. Jacqui DROLLET a reçu de nombreuses personnalités à l'assemblée :

Visites de parlementaires, de personnalités et de dignitaires étrangers :

- M^{me} Marie-Luce PENCHARD, Ministre auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, chargée de l'Outre-mer ;
- Son excellence, M. Abdoul Aziz M'BAYE, ambassadeur de l'Union européenne dans le Pacifique ;
- M. Nicolas DE SÈZE, directeur général de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et de l'Institut d'Émission des territoires d'Outre-Mer (IEOM) ;
- M. Olivier AUGUIN, conseiller en planification au sein de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) ;
- M^{me} Jennifer TROUP, vice-consule de Nouvelle-Zélande ;
- M^{me} Brigitte LEDUC, conseillère à l'égalité homme-femme au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique Sud à Nouméa ;
- Docteur Gaetano CAVALIERI, expert international dans le domaine de la bijouterie, joaillerie et de l'orfèvrerie ;
- M. Mikaele KULIMOETOKE, vice-président de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna ;
- MM. Eugène LARCHER, maire des Anses d'Arlet (Martinique) et président de l'ACCD'OM et Lilian MALET, délégué général de l'ACCD'OM ;
- MM. Théodore SARAMANDIS, responsable de la Task Force en charge des Pays et territoires d'Outre-Mer (PTOM) au sein de la Commission à Bruxelles et Francisco Javier ORTIZ DE ZUNIGA, chargé d'affaires responsable du Bureau de MM.^{me} Linda TE PUNI, consule générale de Nouvelle-Zélande ;
- M. Gilbert TYUIENON, maire de la commune de Canala et vice-président du gouvernement calédonien, Gaston MEDENON premier adjoint de Canala ainsi que Raphaël GELIMA, grand chef coutumier de Gélima ;
- M. Thierry BEAUDET, président du groupe MGEN, la mutuelle générale de l'éducation nationale ;
- M^{me} Heidi BOOTLE, consule générale d'Australie ;

- MM. Chuangjin CHEN et Ping SHENG, directeurs de la société Jingmin Ocean Farm ;
- M^{me} Patricia HUBERT et M. Philippe HAYEZ, contrôleurs à la Cour des Comptes de Paris.

Visites de personnalités locales :

- M. Jean LACHKAR, nouveau président de la Chambre territoriale des comptes de Polynésie française ;
- M^{me} le contre-amiral Anne CULLERRE, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française (COMSUP FAPF) ;
- M. Yves LE BIHAN, nouveau directeur de l'Institut d'émission d'Outre-mer ;
- M. Gilles CANTAL, secrétaire général du haut-commissaire de la République en Polynésie française.
- M. Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, haut-commissaire de la République en Polynésie française.

LES MISSIONS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE À PARIS

Une délégation composée du président et du secrétaire général de l'assemblée s'est rendue à Paris du 10 au 13 juillet 2012 pour rencontrer différentes autorités de l'État en vue d'établir des relations institutionnelles.

La délégation a rencontré le président de l'Assemblée nationale afin notamment d'envisager une coopération entre les deux institutions et de développer un partenariat entre les services administratifs.

Elle a abordé également avec les présidents des groupes politiques de la majorité les dossiers étudiés par l'assemblée de la Polynésie française et qui sont en cours d'examen devant le Parlement.

À l'Élysée et au ministère des outre-mer, elle a évoqué, entre autres, la nécessité d'initier une démarche auprès de l'Union européenne pour permettre à la Polynésie française de bénéficier de réserves auprès de l'OMC en matière de services de télécommunications. Par ailleurs, elle a attiré l'attention des autorités nationales sur le préjudice causé à la Polynésie française du fait de la tardiveté de certaines décisions de justice dans le domaine des lois du pays.





LE PARTENARIAT AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Jacqui DROLLET ainsi que M^{me} Jeanne SANTINI se sont rendus de nouveau à Paris les 3 et 4 décembre 2012 dans l'objectif de signer la convention de partenariat liant l'assemblée de la Polynésie française et l'Assemblée nationale évoquée par les présidents des deux institutions à l'occasion de leur rencontre en juillet 2012.

Ce projet de convention de partenariat entre l'Assemblée nationale et l'assemblée de la Polynésie française a pour objectif d'échanger et de nouer des contacts privilégiés avec une assemblée parlementaire disposant du pouvoir législatif et d'une longue expérience démocratique et ainsi bénéficier du soutien et de l'expérience de ses services.

Cette nouvelle mission à Paris leur a également permis de mieux appréhender le travail législatif et la procédure parlementaire au travers de nombreux entretiens et visites de travail.



LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Dans la même perspective, le président de l'assemblée souhaite renforcer les liens avec les assemblées parlementaires de la zone « Polynésie ». Un projet de charte constitutive d'un groupe de parlementaires polynésiens (GPP) a été rédigé et soumis à l'avis des pays concernés.

L'objectif est de favoriser les contacts et l'échange d'expériences, de participer à la promotion de l'identité, la culture et la langue polynésienne, de contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions représentatives et de débattre de questions d'intérêt commun, voire de promouvoir le rôle des femmes dans les institutions.

Les présidents des parlements de la zone « Polynésie » ont été invités à signer ce projet de charte lors d'une rencontre en Polynésie française au premier trimestre 2013.

LE PATRIMOINE

LES RÉNOVATIONS DU SITE TARAHŌI

Le projet de reconstruction d'une nouvelle assemblée sur le site Tarahōi a été définitivement abandonné.

En revanche, pour préserver le patrimoine immobilier, de nombreux travaux de rénovation, de sécurisation et de mise aux normes des bâtiments existants ont été réalisés sur le site Tarahōi.

On peut citer principalement :

- La rénovation de la « salle (*piha*) Vetea BAMBRIDGE », de la « salle (*piha*) Sonia AGNIERAY-THUNOT » et du hall (*tāmaru*) René LÉBOUCHER ;
- L'aménagement d'une deuxième salle des commissions dénommée « salle (*piha*) John French TEARIKI » ;
- Le changement de toiture du pavillon C – Te Fare Piriavai ;
- La reconstruction du pavillon B – Te Fare Anuavai ;
- La rénovation et la peinture des façades, couloirs, halls et pavillons de l'institution ;
- La réfection de la clôture du site de Tarahōi ;
- La réfection des luminaires et de la climatisation de la « salle (*piha*) Vetea BAMBRIDGE », ainsi que l'installation d'un box de traduction et le réaménagement de trois entrées ;
- La mise en place d'une salle de régie pour le nouveau système de captation des débats ;
- La réfection des toilettes de Tarahōi ;
- L'installation d'un réseau incendie armée sur l'ensemble de l'emprise de Tarahōi ;
- La réfection du réseau d'adduction en eau potable en remplacement de l'installation initiale devenue source de fuites d'eau ;
- Le réaménagement des bureaux du cabinet de la présidence ;
- Le changement des luminaires des couloirs et de la façade principale ;
- La mise en valeur et la sécurisation des œuvres d'art offertes à l'institution, dans des niches d'exposition

positionnées à l'entrée de la « salle (*piha*) John French TEARIKI » ainsi que la remémoration de scènes de la vie d'antan par l'intermédiaire de toiles tendues dans les couloirs ;

- La création d'une issue de secours dans les bureaux de la commission permanente.

Ces réalisations ont nécessité le concours de 81 entreprises locales. L'assemblée de la Polynésie française a, de ce fait, injecté 100 millions F CFP dans l'économie locale.

Pour mener à bien les chantiers qui leur ont été confiés, les entreprises ont mobilisé directement 212 employés.

Parallèlement, le réseau électrique de Tarahōi, datant des années 1970, nécessite des travaux de mise aux normes qui commenceront début 2013 et font l'objet d'une réservation de crédits à hauteur de 80 millions F CFP.





LA RÉHABILITATION ET LA VALORISATION DES JARDINS DE L'ASSEMBLÉE

Les jardins de l'assemblée sont réaménagés pour permettre leur ouverture à un public plus divers tel que les écoles, les associations, les autres élus locaux, ainsi que les touristes.

Le projet a plusieurs objectifs :

- La mise en place d'une toponymie et d'une signalétique d'interprétation sur l'ensemble du site ;
- La valorisation de la dimension culturelle du bassin de la reine ;
- L'identification des espèces végétales existantes mais aussi des espèces indigènes et endémiques telles que le *tiare* Tahiti ou *'ōaha*.

La réhabilitation des espaces verts a été initiée avec les jardinières de façade, le patio et le rond-point d'entrée, pour un budget de 17 millions F CFP (19 entreprises mobilisées et 29 employés sur site). Le point d'orgue de l'opération est la mise en valeur du bassin et du cours de la Reine, avec un démarrage des travaux dans la première quinzaine de décembre 2012, pour un achèvement prévisionnel courant avril 2013.

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

L'assemblée s'est engagée dans une démarche de valorisation et de conservation de son patrimoine documentaire.

Une opération de numérisation et de référencement de l'ensemble des archives de l'assemblée qui recèlent plus de 30 000 documents a ainsi débuté en décembre 2011.

- L'accès au droit a été amélioré par la numérisation et la mise en ligne d'environ 6 400 documents liés à l'activité délibérative depuis 1946 ;
- La numérisation de l'ensemble de la correspondance de l'institution depuis 1946 est également en cours. En décembre 2012, 47 000 courriers ont été numérisés ;
- Environ 4000 coupures de presse relatives à l'institution ont été numérisées au service du patrimoine archivistique et audiovisuel ;
- Les textes de loi les plus significatifs ont vocation à être résumés dans un langage simple et intelligible. Cette démarche de pédagogie a débuté en avril 2012. Les fiches de vulgarisation ont été réalisées pour 38 délibérations de 2010, 2011 et 2012 et 12 loi du pays de 2012 ;
- Des biographies des 274 élus dont 24 présidents qui ont forgé l'histoire de notre institution sont en cours de réalisation ;
- La bibliothèque de l'assemblée a été enrichie de cette collection numérique.

L'ASSEMBLÉE ET LES CITOYENS



LES VISITES DE L'ASSEMBLÉE

Comme chaque année, l'assemblée de la Polynésie française a accueilli en 2012 de nombreux visiteurs, au travers notamment de visites de scolaires, d'associations, de services administratifs, d'échanges scolaires internationaux, d'échanges culturels, etc.

Durant l'année, diverses actions ont été menées afin :

- D'améliorer l'accueil des visiteurs et la qualité des visites guidées proposées par les agents de l'assemblée :
 - le réaménagement du comptoir d'accueil à Tarahoi ;
 - la mise en place d'un code de courtoisie téléphonique et la sensibilisation des agents à la qualité de l'accueil téléphonique ;
 - une signalétique rénovée ou nouvellement installée à Tarahoi ;
 - la formation des guides de l'assemblée à la médiation culturelle ;
 - la mise en place d'un meilleur suivi statistique ;
 - l'édition de dépliants trilingues sur les nouvelles installations à l'assemblée ;
 - l'embellissement des couloirs de l'assemblée ;
 - la décoration de l'hémicycle de l'assemblée.
- De générer davantage de visites à l'assemblée de la Polynésie française :
 - la promotion de l'institution par l'événement ;
 - le recensement des clientèles cibles et une meilleure information sur les visites à l'assemblée.

Environ 2000 visiteurs ont ainsi bénéficié d'une visite guidée de l'assemblée en 2012, dont 1000 scolaires. Ces chiffres ont doublé depuis 2011.

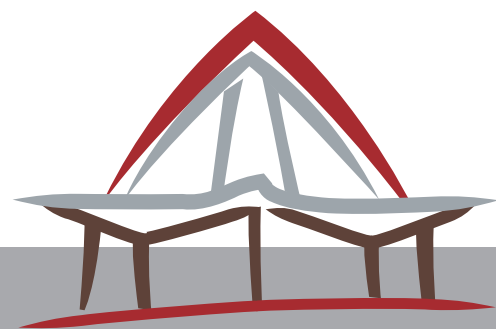


LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis février 2012, le président de l'assemblée accorde des autorisations d'occupation à titre onéreux des locaux et jardins de l'assemblée pour la tenue d'expositions en tout genre, de conférence, congrès ou manifestations diverses.

Ces autorisations sont délivrées sous la forme de convention.

La mise à disposition des locaux ou des jardins de l'assemblée peut être accordée à titre gracieux, sur appréciation du président de l'assemblée, lorsque l'objet de l'occupation présente un caractère d'intérêt public et/ou un but non lucratif.



LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS À L'ASSEMBLÉE

En 2012, l'assemblée de la Polynésie française a accueilli dans son enceinte 16 événements, générant ainsi 10 500 visites en 73 jours. 6 événements ont été organisés à l'initiative de l'assemblée.



9, 10 ET 11 MAI 2012

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'EUROPE

À l'occasion de la première édition polynésienne de la journée internationale de l'Europe, le bureau des affaires européennes et l'assemblée ont proposé des animations grand-public et des conférences-débats sur le thème de l'Union européenne.



13 ET 14 SEPTEMBRE 2012

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Placées sous le thème « Les patrimoines cachés », les Journées européennes du patrimoine ont été célébrées à l'assemblée les 13 et 14 septembre. Projections vidéo, visites guidées et journées portes ouvertes ont été organisées dans l'objectif de promouvoir le patrimoine historique, culturel et légendaire de l'institution auprès du grand public.



27 SEPTEMBRE 2012

JOURNÉE MONDIALE DU TOURISME

La Journée mondiale du tourisme a été célébrée à l'assemblée à travers diverses conférences sur le thème de l'édition 2012, « Le tourisme et le développement durable », et des visites guidées de l'institution.

25 SEPTEMBRE 2012

CONFÉRENCE-DÉBAT

Une conférence-débat sur les thèmes « l'histoire de la fiscalité en Polynésie française » et « le pouvoir financier de l'assemblée » a permis de mobiliser plus d'une centaine de personnes, le mardi 25 septembre 2012.



23 OCTOBRE 2012

FORUM SUR LA SANTÉ

Organisé avec le ministère de la santé dans le cadre du volet social du plan de développement durable de l'institution, le forum sur la santé ouvert aux représentants à l'assemblée, à leurs collaborateurs et aux agents des services administratifs de l'institution, proposait durant une journée, des mini-conférences en langues française et tahitienne sur les thèmes de la nutrition, de la parentalité, et des addictions ainsi que des stands d'information thématiques.



DU 15 AU 17 NOVEMBRE 2012

FORUM DE LA MICRO-ENTREPRISE

Visant à promouvoir des voies d'activité économique complémentaires à l'emploi salarié auprès des familles et permettre d'améliorer leur situation, de créer leur emploi, la 3^e édition du forum de la micro-entreprise proposait entre autres des ateliers pratiques, des rencontres entrepreneurs, des stands d'information et des bilans individuels des compétences.





L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTS JUNIORS

Après le succès de l'assemblée des représentants juniors de la Polynésie française (ARJPF) 2011, qui s'est déroulée sur 2 jours, l'assemblée et le ministère de l'éducation ont renouvelé leur partenariat pour organiser l'édition 2012 de l'ARJPF.

Le président de l'assemblée a souhaité pour l'occasion innover et lancer, avec la participation de la Direction de l'enseignement primaire et des communes, une « tournée du président », afin notamment de rencontrer les classes participantes à l'ARJPF - ARUM 2012 dans leurs écoles. Ainsi, le président, accompagné de M. Jean-Marius RAAPOTO, président de la commission de l'éducation et

M^{me} Minarii GALENON, deuxième vice-présidente de l'assemblée, a rendu visite à 30 classes de CM2 et 679 élèves en 12 jours.

Afin de donner une identité visuelle à l'événement, un logotype comprenant une symbolique culturelle et institutionnelle a été créé.

Un kit du représentant junior a été mis à la disposition des enseignants des classes participant à l'ARJPF afin de les aider à exercer leur mission pédagogique. Ce kit est composé de 16 fiches présentant, sous forme illustrée et didactique, l'histoire, le rôle et le fonctionnement de l'assemblée ainsi que la fonction de représentant à l'assemblée. Ce kit est également téléchargeable sur le site internet de l'assemblée : www.assemblee.pf

LE TOURNOI DES JEUNES CITOYENS

Dans le cadre de la stratégie jeunesse, l'assemblée aura vocation, en mars 2013, à accueillir le premier « tournoi des jeunes citoyens », organisé avec le concours du ministère de l'éducation et l'expertise du vice-rectorat, l'objectif étant de proposer une activité éducative visant à tester les connaissances des collégiens sur la démocratie, l'histoire et les institutions de la Polynésie.

LA NOUVELLE RUBRIQUE ÉDUCATIVE DU SITE INTERNET DE L'ASSEMBLÉE

Une rubrique éducative à destination des jeunes et de leurs enseignants a été créée sur le site internet de l'assemblée. Outre le kit pédagogique, elle intègre toutes les informations relatives aux missions éducatives de l'assemblée.

LA PROMOTION DES LANGUES POLYNÉSIENNES

Le contenu du site internet de l'assemblée sera accessible dans les langues tahitienne, marquisienne, mangarévienne et rapa dans le premier trimestre 2013.

Les traductions sont réalisées par les traducteurs de l'assemblée, les académies de langues et des particuliers spécialistes des langues.

Par ailleurs, le site intranet de l'assemblée « Orama » dispose désormais d'une rubrique dédiée à la langue tahitienne. Cette rubrique vise à offrir aux personnels de l'assemblée des éléments de conversation courante traduits en tahitien.

LA PROMOTION DES STAGES

Depuis le début de l'année, l'assemblée a accueilli 49 stagiaires contre 25 en 2011. S'agissant de la politique d'accueil des stagiaires mise en place depuis le début de l'année, seule l'Université de la Polynésie française a démontré son vif intérêt pour ce projet en établissant une convention de partenariat avec l'assemblée.

Aussi, les missions de stage que l'assemblée propose ont été publiées sur le site internet de l'assemblée et de l'Université. Grâce à la publication des offres de stage, les étudiants ont pu découvrir les besoins de l'assemblée et ainsi postuler pour une mission spécifique.

Le CFPA serait également intéressé par un partenariat avec l'assemblée pour l'accueil de ses stagiaires au sein des services administratifs.

LA CHARTE GRAPHIQUE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée de la Polynésie française s'est dotée en avril 2012, d'une nouvelle charte graphique afin de renforcer la cohérence des documents émanant de l'institution. Celle-ci a été appliquée à l'intégralité des documents réalisés par les services de l'assemblée (lettres, notes, rapports, procès-verbaux, comptes rendus, formulaires en ligne sur Orama, etc.).

LA REFONTE DES SITES INTERNET ET INTRANET DE L'ASSEMBLÉE

Afin d'offrir au public un outil d'information moderne, dynamique et attractif, le site internet de l'assemblée a été entièrement rénové et mis en ligne en juin 2012.

Au-delà d'une accessibilité accrue aux informations, le contenu a été enrichi en vue d'offrir l'information la plus complète à toute personne qui s'intéresse au travail délibératif et à l'histoire de la troisième institution du pays.

Le site intranet de l'assemblée a également été remodelé en vue d'offrir aux représentants, à leurs collaborateurs et aux agents administratifs de l'assemblée une meilleure information sur les activités internes à l'assemblée. La nouvelle version du site intranet a été mise en ligne en juillet 2012.

LES NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

L'assemblée s'adapte aux outils de communication modernes et a lancé en septembre 2012 sa page facebook. L'assemblée dispose également d'un compte flickr qui lui permet de partager des photographies et d'un compte youtube pour publier des vidéos.

LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE CAPTATION DES DÉBATS

Un nouveau système de captation vidéo, opérationnel depuis le mois de septembre 2012, a été mis en place dans l'objectif d'étendre la visibilité des débats de l'assemblée au plus grand nombre et de professionnaliser la gestion de l'image de l'assemblée.

LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES



LES CONCOURS

L'assemblée de la Polynésie française a ouvert en mai 2012, quatre concours administratifs afin de recruter quatre fonctionnaires de catégorie B pour occuper le poste de secrétaire au service des commissions et deux fonctionnaires de catégorie A pour occuper le poste de traducteur-correcteur au service des séances.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées en août 2012 avec au total 289 candidats présents sur les 431 inscrits. Les épreuves d'admission se sont déroulées du 26 novembre au 5 décembre 2012 et les résultats d'admission ont été publiés le 10 décembre 2012.

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'assemblée de la Polynésie française participe à l'effort de rationalisation des dépenses publiques. Outre la baisse de 10% du budget de fonctionnement prévue au budget 2012, elle a réalisé près de 83 millions F CFP d'économies supplémentaires en 2012 se décomposant comme suit :

- 18,38 millions F CFP sur les crédits du cabinet du président ;
- 4 millions F CFP sur les indemnités des représentants ;
- 10,239 millions F CFP sur les crédits collaborateurs et 4,11 millions F CFP sur les dotations aux groupes politiques ;
- 23,653 millions F CFP sur les rémunérations et charges de personnel ;
- 14,248 F CFP millions sur les charges de fonctionnement courant ;
- 8,368 millions F CFP sur les dotations aux amortissements.

Les dépenses d'investissement de 2012 se sont élevées à **141 633 193 F CFP** dont notamment :

- 3,631 millions F CFP pour des études relatives notamment au bilan énergétique de l'assemblée ;

- 14,664 millions F CFP pour le réaménagement des bureaux de la Présidence ;
- 17,077 millions F CFP pour l'aménagement des jardins et des espaces verts ;
- 3,919 millions F CFP pour la sécurisation des entrées à Tarahoï ;
- 4,604 millions F CFP pour l'embellissement de l'hémicycle et l'installation d'un box pour la traduction simultanée ;
- 5,349 millions F CFP pour la réfection du système d'éclairage de l'hémicycle ;
- 11,032 millions F CFP pour le renouvellement du système de climatisation de l'hémicycle ;
- 10,684 millions F CFP pour divers travaux de sécurisation et de mise aux normes des installations hydrauliques et électriques ;
- 3,963 millions F CFP pour la rénovation des toilettes de Tarahoï ;
- 2,926 millions F CFP pour la rénovation du pavillon C – Te Fare Piriavai ;
- 24,451 millions F CFP pour la construction du pavillon B – Te Fare Anuvai ;
- 15,338 millions F CFP pour l'acquisition d'un nouveau système de captation et de diffusion des débats.

Au projet de budget 2013, il est proposé de réduire le budget de fonctionnement de 1,89 %, soit 43 millions F CFP, grâce à des économies réalisées sur :

- les crédits des membres de cabinet de la présidence : - 13,898 millions F CFP ;
- les dotations aux amortissements : - 14,5 millions F CFP ;
- les frais de télécommunication : - 3,102 millions F CFP ;
- les heures supplémentaires : 11,5 millions F CFP.





LA VIRTUALISATION DES SERVEURS INFORMATIQUES

La virtualisation des serveurs est un projet que le service informatique de l'assemblée a amorcé en 2011 et achevé en 2012. Elle contribue à un double objectif majeur, à savoir l'évolution vers les systèmes d'exploitation actualisés et la sécurité des plateformes et des données.

Aussi, l'isolation des applications et des services au sein de différentes machines virtuelles apporte une stabilité accrue

des systèmes. En cas d'incident, l'affranchissement des structures physiques matérielles répond à une efficacité et une rapidité de déploiement très appréciable dans un PCA (plan de continuité d'activité).

La mise en place d'une telle infrastructure passe par une migration et une consolidation de serveurs existants permettant ainsi une rationalisation des ressources. Aujourd'hui, 100 % des serveurs de production fonctionnent sur cette plateforme.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le plan de continuité d'activité (PCA)

Ce plan, en cours de finalisation, doit permettre à l'institution de fonctionner même en cas de désastre ou en situation de crise majeure. Une première phase de diagnostic a été validée en octobre 2012 et la deuxième phase relative à la rédaction consistant à déterminer les plans de crise opérationnels avec les moyens existants a été amorcée. La phase de consolidation qui s'ensuit va permettre d'identifier et d'évaluer les investissements des moyens nécessaires à la couverture des risques principalement de type bâtiment, informatique, personnel et partenaires. Ces deux dernières phases seront achevées au premier trimestre 2013.

Les escaliers de secours de l'immeuble Tetuna'e

Les travaux d'installation des escaliers de secours dans l'immeuble Tetuna'e, débutés en avril 2011, ont été finalisés en août 2012.

L'automatisation des entrées et sorties à Tarahoi

Les accès aux sites de Tarahoi sont désormais automatisés grâce à un système de cartes magnétiques.

L'évaluation des risques professionnels

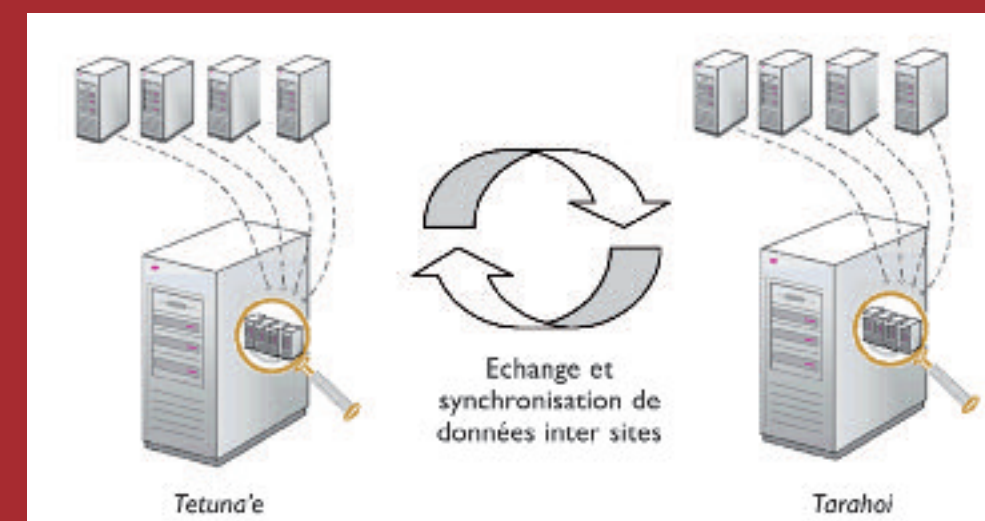
Un médecin du travail a effectué une visite des locaux de l'assemblée en novembre 2011 pour vérifier les conditions de travail des agents et évaluer les risques.

Son compte rendu relevait essentiellement du niveau d'éclairage de l'hémicycle de l'assemblée et a conclu que le niveau actuel de l'éclairage pouvait être amélioré, en cas de besoin, par un apport lumineux au niveau des postes.

Il a également relevé que la salle de la sonorisation était très mal éclairée et qu'il existait un niveau sonore constant qui est fatigant pour les oreilles et le système nerveux des opérateurs.

Suite aux travaux effectués dans l'hémicycle avant l'ouverture de la session administrative, le médecin du travail est de nouveau venu à l'assemblée, le 2 mars 2012, pour contrôler l'éclairage de l'hémicycle.

Ainsi, il a conclu dans son compte rendu du 22 mars 2012 que l'éclairage répondait aux normes et que tous les postes étaient bien éclairés. Concernant les conditions de travail des agents de l'assemblée, il n'a pas relevé de problème particulier sachant que l'assemblée dispose d'un nouveau bâtiment. Il a estimé que les agents bénéficiaient, en général, de bonnes conditions de travail.





L'ASSEMBLÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'institution s'engage pour le développement durable et s'est dotée d'un plan de développement durable recouvrant les thèmes de l'énergie, les consommables, l'eau, le recyclage et la valorisation des déchets, et les sphères sociale et culturelle.

Fruit d'une démarche collective ayant impliqué en amont l'ensemble des élus, des personnels administratifs et politiques de l'assemblée sollicités au moyen d'un questionnaire, ce plan de développement durable a été présenté à la presse en avril 2012 et reste consultable par tous à travers le site internet de l'institution.

Dans la continuité de cette démarche, en mai 2012, le diagnostic énergétique et le bilan carbone de l'assemblée de la Polynésie française ont été lancés.

Toutes les améliorations pour baisser la facture énergétique seront examinées et notamment une étude de faisabilité pour la pose de cellules photovoltaïques.

Parallèlement, la réfection du réseau électrique du bâtiment Tarahoï a d'ores et déjà été entreprise pour améliorer les performances énergétiques et pour une remise aux normes des installations.

Et pour une meilleure gestion de nos ressources en eau, le réseau d'adduction en eau potable du site Tarahoï a été entièrement renouvelé.

La rénovation du site Tarahoï et la valorisation des jardins prennent en compte cette approche environnementale.

Quant au bilan carbone, des pistes d'actions seront proposées pour que l'assemblée diminue ses émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le volet social du plan de développement durable n'est pas oublié : l'assemblée a mis en place en partenariat avec la Direction de la santé et le Fare Tama Hau, un forum sur la santé pour le personnel administratif, les collaborateurs et les représentants le mardi 23 octobre 2012. En réponse à la demande formulée par le plus grand nombre, ce type d'initiative est amené à être renouvelé.



LES INFORMATIONS PRATIQUES

LES ANNEXES



Cette publication a été réalisée avec la collaboration des agents des services administratifs de l'assemblée de la Polynésie française.
Les données présentées dans ce rapport font état des activités de l'assemblée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.
Cette publication est téléchargeable sur le site internet de l'assemblée : www.assemblee.pf

LES TEXTES ADOPTÉS EN 2012

LES LOIS DU PAYS ADOPTÉES EN 2012

NUMÉRO DATE	SÉANCE	INTITULÉ
2012-1 LP/APF 29.03.12	SE 29.03.12 04-2012	Portant diverses mesures en faveur du développement de l'activité de croisière en Polynésie française.
2012-2 LP/APF 29.03.12	SE 29.03.12 15-2012	Relative au seuil applicable aux aides financières de la Polynésie française soumises à l'avis de la commission de contrôle budgétaire et financier.
2012-3 LP/APF 26.04.12	2 ^e SA 26.04.12 5-2012	Relatif à la dénomination « boulanger » et l'enseigne commerciale « boulangerie ».
2012-4 LP/APF 26.04.12	2 ^e SA 26.04.12 14-2012	Portant modification de la délibération n° 2003-149 APF du 9 septembre 2003 relative au conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française.
2012-5 LP/APF 24.05.12	4 ^e SA 24.05.12 152-2011	Relatif au conseil d'administration et à la direction des sociétés d'économie mixte créées par la Polynésie française.
2012-6 LP/APF 24.05.12	4 ^e SA 24.05.12 18-2012	Portant création d'une commission de conciliation en matière de consommation.
2012-7 LP/APF 7.06.12	5 ^e SA 7.06.12 27-2012	Relatif à la promotion du « time share » touristique.
2012-8 LP/APF 7.06.12	5 ^e SA 7.06.12 29-2012	Portant modification de la délibération n° 82-20 du 23 février 1982 modifiée portant modification du tarif des douanes.
2012-9 LP/APF 21.06.12	6 ^e SA 21.06.12 33-2012	Portant modification du Code de l'aménagement dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE).

2012-10 LP/APF 10.07.12	8 ^e SA 10.07.12 37-2012	Portant diverses dispositions relatives au régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française et au régime de retraite tranche B au profit des ressortissants du régime général des salariés.
2012-11 LP/APF 10.07.12	8 ^e SA 10.07.12 38-2012	Portant diverses dispositions relatives à l'assurance vieillesse et à l'aide aux personnes âgées.
2012-12 LP/APF 10.07.12	8 ^e SA 10.07.12 39-2012	Portant abrogation de diverses dispositions relatives au régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française.
2012-13 LP/APF 20.09.12	1 ^{re} SB 20.09.12 60-2012	Portant aménagement d'un régime fiscal privilégié applicable aux importations réalisées dans le cadre de la Coupe du Monde de Beach Soccer de la FIFA Tahiti 2013.
2012-14 LP/APF 20.09.12	1 ^{re} SB 20.09.12 66-2012	Portant création d'un régime d'exonérations fiscales dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde de Beach Soccer de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) qui se tiendra à Tahiti du 18 au 28 septembre 2013.
2012-15 LP/APF 20.09.12	1 ^{re} SB 20.09.12 70-2012	Portant modification du dispositif de l'apprentissage.
2012-16 LP/APF 20.09.12	1 ^{re} SB 20.09.12 55-2012	Portant diverses dispositions relatives à l'assurance vieillesse et à l'aide aux personnes âgées.
2012-17 LP/APF 19.10.12	3 ^e SB 19.10.12 80-2012	Portant diverses dispositions relatives en matière d'aides à l'emploi.
2012-18 LP/APF 19.10.12	3 ^e SB 19.10.12 81-2012	Relatif aux baux à usage d'habitation meublée et non meublée.
2012-19 LP/APF 22.10.12	3 ^e SB 22.10.12 83-2012	Instaurant un dispositif de soutien au développement de l'aquaculture en Polynésie française.
2012-20 LP/APF 22.11.12	6 ^e SB 22.11.12 92-2012	Relative à l'impôt sur les plus-values immobilières.
2012-21 LP/APF 22.11.12	6 ^e SB 22.11.12 91-2012	Portant mesures fiscales en faveur des transmissions de biens à titre gratuit entre vifs et de certains partages.
2012-22 LP/APF 22.11.12	6 ^e SB 22.11.12 103-2012	Portant modification de diverses dispositions du code du travail (partie loi du pays).
2012-23 LP/APF 23.11.12	6 ^e SB 23.11.12 97-2012	Portant modification de certaines dispositions du livre II du code des postes et télécommunications.

2012-24 LP/APF 23.11.12	6 ^e SB 23.11.12 11-2012	Portant modification de la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens immobiliers dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française.
2012-25 LP/APF 23.11.12	7 ^e SB 29.11.12 105-2012	Relatif à la discrimination et au harcèlement.
2012-26 LP/APF 23.11.12	8 ^e SB 6.12.12 106-2012	Relative aux principes directeurs de la politique énergétique de la Polynésie française.
2012-27 LP/APF 7.12.12	8 ^e SB 7.12.12 107-2012	Relatif à la production d'énergie électrique.
2012-28 LP/APF 7.12.12	8 ^e SB 7.12.12 110-2012	Portant modification du code des impôts.
2012-29 LP/APF 7.12.12	8 ^e SB 7.12.12 111-2012	Portant diverses mesures fiscales à l'importation et à l'exportation dans le cadre du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2012-30 LP/APF 10.12.12	8 ^e SB 10.12.12 112-2012	Portant dispositions relatives aux importations non commerciales effectuées par les particuliers.
2012-31 LP/APF 7.12.12	8 ^e SB 10.12.12 113-2012	Portant refonte de la fiscalité applicable à l'importation de produits énergétiques.
2012-32 LP/APF 10.12.12	8 ^e SB 10.12.12 114-2012	Portant abrogation de la délibération n° 84-56 du 26 avril 1984 modifiée portant institution au profit du territoire d'une taxe sur l'énergie électrique distribuée dans l'île de Tahiti.
2012-33 LP/APF 12.12.12	8 ^e SB 12.12.12 120-2012	Portant dispositif d'incitation au départ volontaire des fonctionnaires de la Polynésie française.

LES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES EN 2012

NUMÉRO DATE	SÉANCE N° Rapports	INTITULÉ
2012-1/APF	CP 23.02.12 8-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Agence tahitienne de presse et affectation de son résultat.
2012-2/APF	CP 23.02.12 9-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Institut de la communication et affectation de son résultat.

2012-3/APF	CP 23.02.12 1-2012	Portant création et fixant les règles de fonctionnement de la commission des métiers et des compétences de l'administration de la Polynésie française.
2012-4/APF	CP 23.02.12 2-2012	Portant modification de la délibération n° 2004-15 APF du 22 janvier 2004 modifiée relative aux agents non titulaires des services et des établissements publics administratifs de la Polynésie française.
2012-5/APF	SE 28.03.12 21-2012	Relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012.
2012-6/APF	SE 28.03.12 22-2012	Relatif à un projet de délibération portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-93 APF du 9 décembre 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2012.
2012-7/APF	SE 29.03.12 13-2012	Portant adoption du compte de clôture de la liquidation de l'établissement public administratif pour la prévention.
2012-8/APF	SE 29.03.12 7-2012	Portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.
2012-9/APF	SE 29.03.12 17-2012	Fixant le nombre maximal de collaborateurs de cabinet du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement.
2012-10/APF	SE 30.03.12 16-2012	Modifiant la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.
2012-11/APF	SE 30.03.12 12-2012	Portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2012.
2012-12/APF	SA 26.04.12 19-2012	Portant modification de la délibération n° 95-118 AT du 24 août 1995 relative à la prise en charge du fret du coprah, des produits de première nécessité, de l'eau embouteillée et d'autres produits contribuant au développement économique et social des îles autres que Tahiti.
2012-13/APF	SA 24.05.12 20-2012	Abrogeant la délibération n° 75-18 du 15 janvier 1975 portant création de la société anonyme d'économie mixte « Société de navigation des Australes Tuhaa Pae ».
2012-14/APF	SA 24.05.12 25-2012	Portant création de l'attestation « kayak'anim » en Polynésie française.
2012-15/APF	SA 7.06.12 26-2012	Portant approbation du rapport des administrateurs publics au sein de la SEM Air Tahiti Nui.
2012-16/APF	SA 7.06.12 30-2012	Portant approbation du compte administratif de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

2012-17/APF	SA 7.06.12 31-2012	Portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 de l'assemblée de la Polynésie française.
2012-18/APF	SA 7.06.12 28-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public dénommé 'Ecole normale mixte de Polynésie française.
2012-19/APF	SA 21.06.12 36-2012	Portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 de l'Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.
2012-20/APF	SA 21.06.12 34-2012	Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2011 (budget général).
2012-21/APF	SA 21.06.12 35-2012	Approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2011 (comptes spéciaux).
2012-22/APF	SA 21.06.12 10-2012	Portant création d'une commission d'enquête visant à évaluer l'impact de la scolarité hors noyau familial sur la réussite éducative et scolaire des élèves.
2012-23/APF	SA 3.07.12 48-2012	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention cadre relative au traitement des situations de surendettement des particuliers en Polynésie française.
2012-24/APF	SA 3.07.12 49-2012	Portant modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2011 du budget général.
2012-25/APF	SA 3.07.12 50-2012	Portant report des crédits de paiement sur la gestion 2012 du budget général.
2012-26/APF	SA 3.07.12 51-2012	Portant affectation du résultat de fonctionnement 2011 des comptes spéciaux.
2012-27/APF	SA 3.07.12 52-2012	Portant modification n° 2 du budget du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC), exercice 2012.
2012-28/APF	CP 26.07.12 136-2011	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2010 de l'établissement public industriel et commercial dénommé « Office polynésien de l'habitat » et affectation de son résultat.
2012-29/APF	CP 26.07.12 53-2012	Complétant la nomenclature des comptes de la Polynésie française telle qu'elle figure à la liste annexée à la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

2012-30/APF	CP 26.07.12 54-2012	Portant mesures d'application de la loi du pays n° 2012-8 du 30 janvier 2012 portant traitement des situations de surendettement des particuliers et modification du code de procédure civile de la Polynésie française.
2012-31/APF	CP 9.08.12 40-2012	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2010 du Collège d'ARUE.
2012-32/APF	CP 9.08.12 41-2012	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2005 à 2010 du Collège de PAPARA.
2012-33/APF	CP 9.08.12 42-2012	Portant adoption des comptes financiers et affectation des résultats des années 2002 à 2010 du Collège de TARAVAO
2012-34/APF	CP 9.08.12 57-2012	Portant approbation du compte administratif de l'exercice 2011 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.
2012-35/APF	CP 23.08.12 61-2012	Portant application de l'article 173 du code des douanes.
2012-36/APF	CP 23.08.12 62-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de la Caisse de soutien des prix du coprah et affectation de son résultat.
2012-37/APF	CP 23.08.12 58-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.
2012-38/APF	CP 23.08.12 64-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2012-39/APF	CP 23.08.12 65-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha et affectation de son résultat.
2012-40/APF	CP 23.08.12 59-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat.
2012-41/APF	CP 6.09.12 71-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public administratif dénommé « Centre de Formation Professionnelle des Adultes - CFPA » et affectation de son résultat.
2012-42/APF	CP 6.09.12 74-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'établissement public d'aménagement et de construction et affectation de son résultat.
2012-43/APF	CP 6.09.12 69-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 du groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue et affectation de son résultat.

2012-44/APF	CP 6.09.12 68-2012	Portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'Institut d'insertion médico-éducatif pour l'exercice 2011.
2012-45/APF	CP 6.09.12 75-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de l'Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française et affectation de son résultat.
2012-46/APF	CP 6.09.12 76-2012	Portant approbation du compte financier de l'exercice 2011 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et affectation de son résultat.
2012-47/APF	SB 20.09.12 73-2012	Portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française du projet de convention entre la Polynésie française et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé) représentée par le haut-commissaire de la République en Polynésie française.
2012-48/APF	3 ^e SB 18.10.12 88-2012	Relatif à un projet de délibération complétant la nomenclature des comptes de la Polynésie française telle qu'elle figure à la liste annexée à la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics et portant modification n° 3 de la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012.
2012-49/APF	3 ^e SB 18.10.12 89-2012	Portant approbation des statuts du syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française.
2012-50/APF	3 ^e SB 22.10.12 84-2012	Portant mise en place de mesures spécifiques de gestion pour certaines espèces aquatiques.
2012-51/APF	4 ^e SB 29.10.12 98-2012	Portant approbation de la convention cadre de coopération 2012-2014 et de la convention particulière de coopération 2012 entre l'Autorité de Sécurité Nucléaire et la Polynésie française.
2012-52/APF	6 ^e SB 22.11.12 104-2012	Relative à la demande de reconnaissance par l'Etat des titres à finalité professionnelle préparés en Polynésie française et délivrés par le ministre en charge de la formation professionnelle.
2012-53/APF	6 ^e SB 23.11.12 108-2012	Portant modification n° 4 de la délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012.
2012-54/APF	6 ^e SB 23.11.12 109-2012	Portant modification n° 3 de la délibération n° 2011-93 APF du 9 décembre 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2012.
2012-55/APF	8 ^e SB 10.12.12 115-2012	Portant modification de la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial « Fonds de régulation des prix des hydrocarbures ».
2012-56/APF	8 ^e SB 11.12.12 116-2012	Approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.

2012-57/APF	8 ^e SB 12.12.12 117-2012	Approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2013.
2012-58/APF	8 ^e SB 12.12.12 119-2012	Portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2013.
2012-59/APF	8 ^e SB 13.12.12 95-2012	Portant modification du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 modifié sur les sociétés commerciales.
2012-60/APF	8 ^e SB 13.12.12 102-2012	Portant modification de la délibération n° 2001-200 APF du 4 décembre 2001 modifiée portant code de procédure civile de la Polynésie française.

LES AVIS ADOPTÉS EN 2012

NUMÉRO DATE	SÉANCE N° Rapports	INTITULÉ
2012-1 A/APF	SE 16.01.12 3-2012	Sur une proposition de loi relative au suivi des conséquences environnementales des essais nucléaires français en Polynésie française.
2012-2 A/APF	CP 23.02.12 6-2012	Sur le projet d'ordonnance relatif à la partie législative du code de la sécurité intérieure.
2012-3 A/APF	SA 24.05.12 23-2012	Sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.
2012-4 A/APF	CP 26.07.12 44-2012	Sur le projet de loi autorisant la ratification du traité d'amitié et de coopération entre la République française et la République islamique d'Afghanistan.
2012-5 A/APF	CP 9.08.12 47-2012	Sur le projet d'ordonnance portant réforme de la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande.
2012-6 A/APF	CP 23.08.12 63-2012	Sur un projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.
2012-7 A/APF	7 ^e SB 29.11.12 118-2012	Sur le projet de décret fixant pour les années 2010 et 2012 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.
2012-8 A/APF	8 ^e SB 12.12.12 72-2012	Sur le projet de modification des limites territoriales entre les deux sections de communes de Parea et Haapu sur le territoire de la Commune de Huahine.



TE APOORAA RAHI
O TE FENUA MAOHI

TE FARE O TE NUNAA

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

LA MAISON DU PEUPLE

Aroa (Rue du) Taote Cassiau - **AR** (BP) 28 - 98713 Papeetē

Niuniu (Téléphone) : (00 689) 41 61 00 - **Niuniu pāpāi** (Télécopie) : (00 689) 41 63 02

Rata roro uira (Courriel) : administratif@assemblee.pf - **Nati reva** (Site Internet) : www.assemblee.pf